

**OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M, ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   M. JEAN BURTON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR  
L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT  
DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR EST**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 6 décembre 2011, 19 h  
Église St-Octave  
1, Place de l'Église  
Montréal-Est

**TABLE DES MATIÈRES**

5	SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2011 .....	3
	MOT DU PRÉSIDENT .....	3
	 <b><u>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</u></b>	
10	M. Perry Niro, pour le CESE.....	8
	M. Yvan Fortin, représentant de madame Ève Péclet, députée .....	22
	M. Marie-Ève Chaume, pour CRE Montréal .....	35
	M. Raymond Moquin, pour le Collectif en Environnement de Mercier-Est .....	47
	Mme Josée Favreau, citoyenne .....	64
15	Mme Mélanie Tardif, pour l'Éco de la Pointe aux Prairies .....	70
	M. Karel Ménard, pour le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets .....	77
20	 <b>RECTIFICATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL</b>	
	MM. Roger Lachance et Eric Blain.....	88

## MOT DU PRÉSIDENT

25 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Reprise de l'audience publique sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques. Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous. Ce n'est pas un secret, je m'appelle André Beauchamp, j'ai le plaisir de présider cette commission. Je rappelle qu'actuellement, nous sommes à étudier les plans d'implantation d'équipement de l'agglomération de Montréal et que nous sommes deux groupes de travail. La présente commission, donc, je suis le président de ce groupe et mon collègue, monsieur Jean Burton, qui est un biologiste qui a longtemps travaillé à Stratégie St-Laurent, c'est un expert international qui s'est occupé de l'environnement constamment dans toute sa carrière.

35

On est assisté dans notre travail par une analyste, madame Élyse Naud, ainsi que par madame Nicole Lacelle qui est ici présente. Je rappelle que l'autre groupe de travail est formé de monsieur Michel Hamelin comme président et de madame Nicole Brodeur comme commissaire, ils ont siégé à Dorval hier et siégeront jeudi à Ville Lasalle.

40

Je rappelle que le Bureau de consultation de Montréal est un organisme qui relève de la Ville de Montréal au plan de l'organisation, mais c'est un organisme qui est indépendant de la Ville. On reçoit des mandats de la Ville. Une fois qu'on a reçu un mandat, on le réalise selon une procédure que vous connaissez et on est guidé par un guide de déontologie.

45

On peut penser comme institution parallèle à ça si vous voulez à ce qu'est le Bureau d'audience publique de l'environnement pour l'environnement au Québec. Alors, l'Office de consultation publique dont la procédure ressemble d'ailleurs à celle du BAPE est un petit peu la même idée qui est répercutée au niveau municipale.

50

Je présente rapidement les personnes qui vous ont accueillis. À l'arrière, monsieur José Fernando Diaz; à la prise de son, monsieur Yvon Lamontagne et à la transcription sténographique, madame Louise Philibert.

55 Normalement nous avons eu une première période de questions qui s'est tenue à Saint-Michel et ici où les gens ont pu venir poser des questions. Les transcriptions de ces séances sont disponibles sur internet, tout le verbatim, c'est pour ça qu'il y a de la sténographie, et rendu public évidemment, ça va de soi.

60 En cours de chemin, nous nous sommes aperçus, échange de lettres, etc., que ADM, aéroports de Montréal, semblait refuser l'hypothèse de l'arrivée d'équipement sur le territoire prévu à Dorval, ce qui a amené la commission à faire une mise au point. Donc, je vais vous faire la lecture de cette mise au point qui fera appel, c'est bien normal, à une mise au point de l'agglomération qui s'ensuit.

65 Je rappelle que normalement ce soir, donc nous entendrons des mémoires et que par ailleurs à cause du traitement qui est arrivé à cette information nouvelle, s'il y a des gens qui veulent faire des compléments de mémoire sur le point que je vais soulever, sur ce point-là seulement, vous pourrez le faire en faisant un complément à vote mémoire et en le faisant parvenir à l'Office de consultation publique jusqu'au 15 décembre. Alors, voici la déclaration.

70 *« Au moment de la reprise de l'audience pour l'audition des mémoires, la commission a signalé le dépôt de nouveaux documents susceptibles de modifier certains aspects du projet sous examen. Il s'agit de lettres provenant d'Aéroports de Montréal à la Ville de Montréal agissant au nom de l'agglomération et à la présidence de l'OCPM, madame Louise Roy. Ces documents sont publics et ont été déposés sur le site internet de l'Office.*

75 *Lors de l'élaboration du projet, ADM avait confirmé son intérêt à l'égard du projet de centre de compostage projeté sur une parcelle du terrain situé sur la rue de l'Aviation à Dorval. Or, dans une lettre du 12 octobre 2011, monsieur Guy Landry d'ADM a signalé à monsieur Roger le refus d'ADM de recevoir les équipements prévus sur le territoire à cause des risques potentiels relatifs à la faune aviaire.*

80 *Les responsables du projet ont demandé de poursuivre le dialogue et les échanges d'expertise afin de parvenir à une modification de la décision d'ADM, mais le 4 novembre 2011,*

85 ADM a réitéré, et je cite : « ...sa décision finale de refuser l'implantation d'un centre de  
compostage sur les terrains qui relèvent de sa responsabilité compte tenu du risque significatif  
d'accroissement du péril aviaire. De plus, notre société s'opposera à toute implantation d'un tel  
site sur tout terrain que, bien que n'étant pas sous son contrôle, se situerait à l'intérieur de la zone  
primaire de péril aviaire tel qu'établi par Transport Canada. » Fin de la citation. La lettre  
90 de monsieur Charles A. Gratton à Roger Lachance.

En conséquence, la commission a donc demandé à la Ville de Montréal s'il y avait une  
solution de rechange pour le site de Dorval ou un réaménagement du projet dans le choix des  
sites, la localisation des équipements ou l'échéancier du projet. La Ville de Montréal a répondu  
95 qu'il n'y avait pas de modifications au projet sous examen.

Aux yeux de la commission, il est essentiel d'informer clairement le public de cette  
nouvelle situation. Comme le projet sous examen prévoit la mise en place de 5 équipements  
distribués en 4 sites selon un échéancier assez serré dans un cadre administratif précis,  
100 l'éventualité de l'impossibilité pour le promoteur de réaliser l'implantation sur le site prévu à Dorval  
fait apparaître une zone d'incertitude qui peut amener la population concernée à modifier son  
opinion sur le projet ou sur certaines de ces composantes.

La commission poursuivra donc son travail tel que prévu et acceptera les commentaires  
105 sur la situation nouvelle telle qu'elle apparaît en ce moment. »

C'est une déclaration que j'ai faite le 30 novembre. Je rappelle que si vous avez des  
interventions à faire sur ce point-là, elles sont dans l'ordre et vous pourrez le faire jusqu'au 15  
décembre auprès du Bureau.

110 Maintenant, suite à cette mise au point de la commission, l'agglomération par son  
responsable, monsieur De Sousa a fait une mise au point. C'est une nouvelle information qui est  
essentielle au dossier. Alors, j'invite donc monsieur Roger Lachance à faire lecture de cette  
déclaration.

115

**M. ROGER LACHANCE :**

Bonsoir. Donc, la mise au point de monsieur Alan De Sousa sur l'implantation de centres de traitement de matières organiques.

120

*« L'Office de consultation publique de Montréal a mis en ligne sur son site internet la correspondance qu'Aéroports de Montréal a échangée avec l'Office et la Ville de Montréal au sujet du centre de traitement de matières organiques de l'ouest. Cette correspondance révèle un différend opposant la Ville et l'administration aéroportuaire.*

125

*Cette dernière, après avoir dans un premier temps signifié son intérêt pour cette installation, manifeste désormais son désaccord de louer le terrain invoquant les risques que cette activité pose en terme de péril aviaire.*

130

*La Ville dispose pourtant d'une étude qui conclut que le centre, si construit et opéré tel que prévu, n'augmente pas ce risque. Qui plus est, il existe des exemples d'installations similaires situées dans la zone primaire de péril aviaire de deux des aéroports de la région de Toronto et qui n'ont pas engendré d'augmentation du risque de péril aviaire.*

135

*La divulgation de cette correspondance a donné lieu à la publication d'un article dans l'édition du 1<sup>er</sup> décembre de La Presse. Cela peut susciter une appréhension chez les élus et les citoyens des autres secteurs de l'île où un centre de traitement des matières résiduelles est prévu. Il est en effet compréhensible que ceux-ci s'inquiètent de l'impact que cette situation pourrait avoir sur le projet prévu pour leur territoire.*

140

*Je confirme à titre de responsable de l'environnement que nous respecterons le plan de match qui prévoit une répartition équitable des installations sur le territoire de l'agglomération, une à l'est, une au sud, une au nord et une à l'ouest. Le principe d'équité territoriale est une pierre d'assise du Plan directeur de gestion de matières résiduelles. Ceci n'est d'aucune manière remis en question, peu importe l'issue de notre différend avec ADM.*

145

150 *Je rappelle que le plan de gestion de matières résiduelles a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération et que seule cette instance est habilitée à en changer la nature ou le fond. Donc, le plan de match demeure le même. Les centres de traitement est, nord, sud et ouest, lesquels font l'objet de la présente consultation, conserveront les mêmes attributs en termes de procédés technologiques, d'origine et de la nature des intrants et de la capacité maximale de traitement. »*

155 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ce texte a été transmis à la commission et est aussi accessible sur le site de la commission.

160 Alors, nous avons ce soir 8 personnes ou groupes qui veulent intervenir. On a convenu qu'on prend à peu près 20 minutes par mémoire. Il faut se dire une chose, surtout dans le cas des mémoires écrits bien sûr, nous les avons lus au préalable et nous en avons discuté à l'intérieur de la commission.

165 On vous demande de prendre à peu près 10 minutes pour résumer l'essentiel de votre mémoire et ensuite, on vous posera des questions. Ce ne sont pas des questions pour vous mettre en boîte, vous n'êtes pas des adversaires, c'est des choses pour bien comprendre le fond de votre pensée et parfois pour aller voir comment vous réagissez par rapport à des gens qui pensent différemment ou qui ont parfois d'autres nuances sur certaines de vos opinions.

170 Alors, le contexte d'hier a été formidable, comme celui de la semaine passé, je n'ai pas de doute que ce sera la même chose ce soir. J'ai le plaisir d'inviter Solidarité Mercier-Est, madame Émilie Guérin. Ils ne sont pas là ? On les reprendra plus tard. Alors, j'invite le CESE, Conseil des entreprises en services environnementaux, monsieur Perry Niro, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Niro.

175 **M. PERRY NIRO:**

Bonsoir. Monsieur Beauchamp, Monsieur le commissaire, merci de l'occasion qui nous est offerte de présenter l'industrie des services environnementaux, également notre position et nos commentaires sur le projet de consultation sur le projet de la Ville de Montréal.

180

Alors, la présentation va aller comme suit. On va faire une introduction : qui nous sommes, qui nous représentons; par la suite, rapidement le profil, la situation de l'industrie; on fera état également de nos interrogations et nos commentaires sur le projet de la ville et à la fin, conclure avec nos messages-clés.

185

Alors, le Conseil des entreprises de services en environnement regroupe 80 entreprises privées qui représentent 75% du marché des matières résiduelles au Québec. On emploie plus de 6 000 personnes parmi nos membres et on gère un chiffre d'affaires d'environ un milliard de dollars au Québec.

190

On œuvre dans le domaine de la collecte, le traitement, le recyclage, la valorisation et la disposition des matières résiduelles domestiques, ICI, industrielles, commerciales et institutionnelles, ainsi que dangereuses et également le traitement des sols contaminés. On représente également des équipementiers dans le secteur.

195

Alors, pour vous situer qui on est comme industrie, nous on joue un rôle important au niveau de l'environnement et de l'économie du Québec. D'une façon globale, c'est 600 entreprises au Québec qui œuvrent dans le domaine de l'environnement. On est un petit peu les pompiers de l'environnement; on est souvent les premiers appelés à intervenir sur différents sites au Québec et on joue un rôle très important pour assurer la pérennité de nos environnements.

200

On est également un acteur-clé dans la fabrication de produits à base de matériaux recyclés. On doit savoir qu'actuellement 70% des nouveaux produits de consommation qu'on utilise sont faits à partir de matériaux recyclés et par nos entreprises, on va chercher la matière, on la valorise et ensuite, elle est remise dans le cycle.

205



Alors, on est également une entreprise qui est tributaire des marchés mondiaux parce qu'actuellement chaque matin, on doit regarder les cours de la bourse au niveau des matières résiduelles pour savoir les prix des matières et de cette façon-là, comment on peut à ce moment-là maximiser les investissements.

210

Puis on est aussi une industrie de haute technologie qui valorise les matières pour entre autres la production d'énergie renouvelable.

215

Au niveau de la situation sur l'île de Montréal, actuellement il y a une dizaine d'entreprises qui collectent 611 000 tonnes de matières résiduelles sur le territoire. Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, ces entreprises-là, après avoir pris un coup de sonde auprès de quelques-unes n'ont pas été informées sur la façon que la Ville va s'y prendre pour assurer la récupération et le traitement des matières organiques sur le territoire, et pour nous, c'est un élément qui nous chatouille, mais je vais en parler en profondeur un peu plus loin.

220

Il faut mentionner également que plusieurs des entreprises en gestion des matières résiduelles offrent des services de collecte et de traitement de matières organiques pour leurs clients ICI. Ça c'est un élément important que je tiens à souligner ici. On fait également des investissements majeurs dans ce domaine-là. Je pense ici à un projet avec la compagnie Sanimax et Métro-Richelieu, EnGlobe biogénie qui a investi également des sommes importantes dans les unités de compostage au Québec.

225

Nos interrogations et nos inquiétudes. Une des inquiétudes qu'on a, c'est lorsque la Ville de Montréal suite à une demande de la commission d'une précision sur si les usines de biométhanisation manquent de matières organiques, de quelle façon la Ville va assurer l'approvisionnement de la matière, la Ville a répondu qu'on va aller chercher au niveau des ICI et pour nous, ça nous inquiète dans le sens où on a déjà des contrats avec nos partenaires privés et on voudrait savoir de quelle façon la Ville soit va compenser notre secteur d'activité ou de quelle façon on peut peut-être collaborer avec la Ville pour assurer un certain équilibre dans la collecte et le traitement des matières organiques.

230

235

240 Aussi s'il y a un élément qui manque au niveau des matières organiques, on peut regarder des expériences ailleurs. Là, on a une grande matière organique sur l'île de Montréal, c'est à l'usine d'épuration des eaux usées. Vous avez une grosse teneur en matière organique, et on ne l'a pas examiné dans le projet de la Ville et si on doit aller chercher des matières organiques supplémentaires, je pense que là, ils ont un creuset intéressant à regarder.

245 L'autre élément, c'est très pointu, c'est au niveau des contrats de collecte pour la période de transition. Actuellement, on doit mentionner que nos entreprises devront réaliser des investissements importants pour adapter leur machinerie, leurs camions et ça, on veut avoir les signaux clairs pour s'assurer à quel moment on doit commencer, nous, à investir dans le changement.

250 L'autre élément, c'est de quelle façon la Ville de Montréal va s'y prendre pour accorder les contrats de collecte des matières organiques. Est-ce qu'on va ouvrir les contrats existants? Est-ce qu'on va faire des addendas aux contrats existant? Est-ce qu'on va revoir complètement, lancer de nouveaux appels d'offres?

255 Nous ce qu'on propose, c'est qu'il y ait une période de transition avec les entreprises qui font déjà de la collecte, qu'il y ait des addendas aux contrats actuels, et lorsque ces contrats-là prendront fin, à ce moment-là on révisé, on relance les appels d'offres et à ce moment-là, on inclut la récupération de la matière organique à ce moment-là.

260 L'autre élément, et je pense qu'il est important également, c'est une nécessité pour nous, c'est que la Ville puisse bien nous informer des grandes orientations dans leur projet de construction et d'exploitation des usines de biométhanisation et de traitement de la matière organique au niveau du compostage pour s'assurer qu'on peut proposer des fois des solutions que la Ville n'a peut-être pas pensé sur le plan technique du fait également qu'on a une expertise mondiale dans ces domaines-là. Nous on invite la Ville d'avoir une collaboration avec le secteur  
265 industriel.

270 L'autre élément, on va dépenser 215 M\$ dans les usines sur l'île de Montréal, c'est un grand chantier économique, c'est un grand chantier environnemental et je pense qu'on doit maximiser les investissements dans ce domaine-là. Et dans ce sens-là, je pense qu'on invite la Ville à considérer le fait de mettre dans ses devis d'appels de propositions l'obligation selon les ententes de libre-échange, l'obligation au moins d'avoir un partenaire québécois dans la construction ou l'exploitation des usines soit de compostage ou de biométhanisation.

275 On veut s'assurer également que la Ville puisse confier la construction et la gestion à des entreprises qui sont très reconnues dans ce type d'exploitation. On n'est pas ici pour réinventer le bouton à 4 trous. Je pense que c'est important qu'on puisse confier des mandats dans des technologies qui sont reconnues, qui sont stables, et je pense que pour l'ensemble de la population, c'est aussi une garantie de respect.

280 L'autre élément, c'est qu'on va investir beaucoup sur le territoire de Montréal, mais par contre dans l'est de Montréal, ces investissements qu'on va réaliser, et je pense qu'il y aurait lieu de faire aussi un arrimage avec la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal sur l'est de Montréal. On parle que le secteur des raffineries de l'est quittent l'île. Là, on va parler de bioraffinerie, mais je pense qu'il y a quelque chose à faire de ce côté-là, de voir comment on peut maximiser les retombées des investissements qu'on va réaliser, soit avec l'évaluation de  
285 projets de recherche et développement additionnels ou de développer un genre de grappe industrielle autour de ces projets-là.

290 La CESE recommande la création de comités conjoints entre la Ville et l'industrie pour s'assurer que dans le cadre du processus, mais aussi dans le cadre des autres dossiers problématiques de gestion des matières résiduelles sur le territoire, qu'on puisse avoir un forum de discussion permanent sur ces éléments-là.

295 L'autre élément, avant de terminer, c'est la diversification et l'utilisation des composts. Nous, on veut alerter sur le fait que, oui, on va générer beaucoup de compost et peut-être dans certains cas la qualité des composts ne permettra pas une utilisation agricole ou horticole de ces composts-là. Par contre, on peut utiliser ces composts et ces terreux dans la construction de

300 projets de voirie. On a plusieurs projets qui sont en cours de route sur le territoire de Montréal, l'échangeur Turcot, il va y avoir un nouveau pont, ça va demander beaucoup d'investissements, ça va demander beaucoup de matériaux qu'on pourra réutiliser. Alors, je pense aussi que dans les devis d'appels de propositions des nouveaux travaux de voirie, on peut utiliser ces matériaux-là au niveau des composts.

305 Alors, à la fin, nos messages-clés. Nous, on soutient le projet de la Ville en autant qu'elle puisse utiliser des technologies approuvées, de faire affaires avec des entreprises déjà bien établies, qui ont une reconnaissance à ce niveau-là. Qu'on puisse également examiner des scénarios de clé-en-main qui puissent inclure à la fois la construction et l'exploitation, qu'on puisse voir s'il n'y a pas des économies qu'on peut aller chercher là au niveau des fonds publics. Fixer des objectifs de résultat et non pas de moyens, c'est des éléments importants pour le secteur  
310 privé.

Aussi un autre élément, c'est le succès des projets, c'est tributaire de la qualité du compost et la qualité de la collecte. C'est important aussi dans les recommandations qui doivent être faites, c'est qu'on soit s'assurer qu'on a des incitatifs pour nous les citoyens qui puissent maximiser l'effort du citoyen à offrir de la matière organique.  
315

On dit aussi qu'on doit respecter les actions et les investissements déjà réalisés par l'industrie, mais concernant les ICI, on ne veut pas que la Ville puisse venir concurrencer le secteur privé dans la collecte et dans le traitement de la matière organique provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel. Et encore là, je reviens sur la nécessité d'un comité conjoint. Alors, voilà concernant mes commentaires.  
320

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

325 Alors, merci, Monsieur Niro. Je n'ai pas reçu votre mémoire avant, mais beaucoup de questions me viennent à l'esprit. Vous avez parlé en tout début de 80 entreprises privées avec 6 000 employés et après, à la fiche suivante, vous avez évoqué 600 entreprises. Là, j'ai eu...

**M. PERRY NIRO:**

330 L'association regroupe 80 entreprises membres, mais l'ensemble des entreprises de l'industrie des services environnementaux au Québec, on parle de 600 entreprises.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

335 Pour l'ensemble du Québec.

**M. PERRY NIRO:**

340 Oui. On inclut là-dedans les ingénieurs-conseils spécialités, les conseillers en environnement, alors, on inclut ces entreprises-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

345 C'est correct, o.k. Sur vos entreprises, vous, le Conseil des entreprises en services environnementaux, c'est tout ce qu'on peut appeler la gestion des matières résiduelles?

**M. PERRY NIRO:**

Exactement.

350

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Avez-vous une liste?

355

**M. PERRY NIRO:**

Ah, je peux vous donner quelques noms d'entreprises.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

360 Non, non, mais pourriez-vous me transmettre la liste de vos institutions?

**M. PERRY NIRO:**

Oui.

365

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Parce que c'est une des choses sur lesquelles on est en quête d'informations. S'il y avait une liste, ça aiderait. Est-ce que vous avez des questions? Allez-y, mon cher.

370

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

J'aurais une question sur le projet lui-même, sur le nombre de sites, la répartition des sites, leur localisation. Vous n'en avez pas parlé du tout ?

375

**M. PERRY NIRO:**

Nous, on n'a pas une approche spécifiquement territoriale dans la proposition. Par contre, ce qu'on peut mentionner, il faut peut-être faire attention de construire trop gros, puis se retrouver avec un éléphant blanc. Je pense que ça, c'est peut-être un conseil qu'on pourrait offrir.

380

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Est-ce que c'est votre impression que le projet vous donne?

385 **M. PERRY NIRO:**

Dans ce que j'ai pu lire de la Ville, c'est qu'on va surdimensionner un des projets au cas où on va avoir une demande plus grande. On faisait état de l'expérience de Toronto notamment. Je pense qu'il est peut-être important de bien juger, jauger du design de la prochaine usine.

390 **M. JEAN BURTON, commissaire:**

Mais pour ce qui est de la localisation, vous n'avez pas de remarque?

395 **M. PERRY NIRO:**

On n'a pas pris action là-dessus.

400 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous faites appel, vous demandez qu'on fasse appel à l'expertise québécoise dans les choses et une des choses qui est venue à l'audience, c'est que les nouveaux processus de méthanisation, le virage qui est en train de se prendre, ce sont surtout des expériences européennes qui seraient des expériences de pointe, ce qui laisse sous-entendre que l'expertise québécoise n'est pas à jour, n'est pas à date.

405 Donc, comment on peut concilier votre désir d'être partie prenante avec l'insuffisance d'expertise québécoise?

410 **M. PERRY NIRO:**

Il faut faire attention. Nous, on regroupe des entreprises étrangères comme Veolia, qui sont 350 000 employés à travers la planète. Alors, on a cette expertise-là parmi nos membres. Ce qu'on veut dire, c'est d'éviter d'avoir de nouveaux joueurs qui arrivent du jour au lendemain sur le territoire et sans présence québécoise, prendre ces contrats-là.

415

Alors, il y a cette question-là et s'il y a une entreprise étrangère qui arrive, bien, s'assurer au moins qu'elle a un partenaire québécois dans la confection et dans l'exploitation des usines.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

420

O.K. Vous avez comme laissé entendre qu'il n'y avait pas eu beaucoup de dialogue avec la Ville de Montréal dans l'état actuel du dossier; est-ce que je me trompe?

**M. PERRY NIRO:**

425

On n'a pas eu de communication formelle avec la Ville pour ce dossier-là et pour d'autres dossiers, mais particulièrement pour ce dossier-ci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

430

Alors, la Ville ne vous a pas consulté, il n'y a pas un comité de travail permanent?

**M. PERRY NIRO:**

435

Non, on n'a pas eu ça. C'est ce que nous on propose et on recommande pour s'assurer qu'on arrime bien, qu'il n'y a pas de surprise en cours de route. On peut, nous, amener nos réseaux internationaux pour voir, pour proposer des avenues pour éviter des erreurs. Ça, c'est le genre de choses que nous on peut apporter comme secteur industriel.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

440

C'est parce que la crainte de la population ici, ce n'est pas tout à fait ça, mais c'est le fait que la Ville d'une part en fait, ou l'agglomération en fait par le secteur municipal et que le privé en fait et qu'à un moment donné, il y ait une surabondance de projets et les gens ne savent plus en se disant : Si ce projet-là arrive, il va-tu en même temps arriver par le privé d'autres projets surtout

445



dans un quartier comme ici où il y a une assez forte... le sentiment qu'on perçoit, c'est une certaine saturation d'équipements de ce type-là.

**M. PERRY NIRO:**

450

Nous, l'inquiétude qu'on a, c'est qu'on ait une offre plus grande que la demande, qu'on va courir après la matière. Par exemple, je peux citer le cas de Rivière-du-Loup qui ont lancé un projet d'usine de biométhanisation. Pour s'assurer du contrôle de la matière, les promoteurs là-bas signent des contrats avec plusieurs municipalités pour s'assurer d'une mainmise de la matière

455 pour faire marcher l'usine de biométhanisation pour assurer une certaine conformité de l'usine.

455

Alors, il y a ce danger-là. Il y a aussi, mais ça, ce n'est pas propre à la commission ici et ce n'est pas la faute de la Ville de Montréal, mais la stratégie gouvernementale associée à ce projet-là manque de cohérence aussi. On l'a déjà, nous, dit en commission parlementaire au ministre et à

460 l'assemblée nationale, mais il y a un certain manque de cohérence entre la stratégie énergétique de développer des projets pour favoriser les énergies renouvelables à partir des matières résiduelles et le projet du ministère du Développement durable qui finance un projet à 650 M\$ pour des usines de biométhanisation.

460

Alors, il y a une certaine incohérence. Alors, il y a des projets qui étaient appuyés par Hydro-Québec qui vont peut-être confronter d'autres projets qui sont des projets municipaux.

465

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Expliquez-moi ça encore plus clairement que je comprenne bien. C'est comme s'il y avait deux filières différentes?

470

**M. PERRY NIRO:**

475 Oui. En 2009, Hydro-Québec a ouvert des appels de propositions; il y a 9 projets qui ont  
été accordés pour produire l'énergie notamment à partir de la biomasse, notamment à partir des  
déchets.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

480 Ça, c'est des projets d'Hydro-Québec?

**M. PERRY NIRO:**

485 D'Hydro-Québec.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

490 **M. PERRY NIRO:**

495 Dans le cadre de la stratégie énergétique du Québec. L'année suivante, le ministère, le  
MDDEP ont lancé leur projet sur les usines de biométhanisation avec des subventions. Le projet  
d'Hydro-Québec, c'était financé entièrement par le privé, mais Hydro-Québec garantissait un prix  
d'achat de l'énergie produite par ces centrales-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

500 **M. PERRY NIRO:**

Alors, c'est là qu'il y a une certaine incohérence parce que pour alimenter ces usines-là, c'est la même matière. Alors, c'est là qu'il risque d'y avoir une concurrence sur la matière.

505 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça fait que les gens ont peur que l'usine soit trop petite, qu'on la fasse plus grosse et vous, vous dites : On risque de manquer de matières.

510 **M. PERRY NIRO:**

Je pense que c'est une question de bien s'assurer qu'on a une bonne planification, qu'on puisse bien connaître...

515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, pour vous, il y a un manque d'intégration...

**M. PERRY NIRO:**

520

Exactement, oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

525

Est-ce pour ça que le projet de RCI qui était prévu dans l'est de Montréal n'a pas été mis de l'avant?

**M. PERRY NIRO:**

530           Moi, je peux, en mon nom personnel, je ne peux pas... mais je peux présumer que ç'a été un des éléments de décision de se retirer du projet parce qu'il n'y avait plus de garantie d'avoir un approvisionnement suffisant de matières organiques. Et dans les contrats d'Hydro-Québec, il y avait des pénalités si on ne leur donnait pas un certain nombre de production d'énergie.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

535

O.K. Et vous autres, les ICI pour vous autres, c'est un de vos secteurs spécialisés?

**M. PERRY NIRO:**

540

Exactement. C'est une des grosses sources de revenus de notre industrie. On travaille en collaboration avec nos clients industriels pour trouver des solutions et il y a beaucoup d'investissements qui ont été réalisés également au cours des dernières années et encore très récemment et on ne voudrait pas non plus que ces investissements-là qu'on a réalisés, payés à 100% par le secteur privé, puissent être menacés par un problème d'approvisionnement de la Ville.

545

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est ça que vous appelez la municipalisation des ICI ?

550

**M. PERRY NIRO:**

Oui, exactement.

555 **M. JEAN BURTON, commissaire:**

Je n'avais pas lu votre mémoire, mais juste à vous écouter, j'ai l'impression que vous avez un préjugé favorable pour une gestion privée des installations?

560 **M. PERRY NIRO:**

Vous avez tout compris.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

565 Donc, c'était suffisamment clair. Pour vous, c'est le mode privilégié?

**M. PERRY NIRO:**

Exactement.

570 **M. JEAN BURTON, commissaire:**

D'accord.

575 **M. PERRY NIRO:**

580 Mais je pense qu'il y a des modèles à aller chercher parce qu'on parle de gestion par résultat. Si la Ville dit : « O.K., on veut avoir un prix à la tonne à tel prix », bien, on va chercher à atteindre ce prix-là aussi. Alors, c'est pour ça que si on décide de déterminer des objectifs à atteindre, on va pour le faire.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

D'accord.

585 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va?

590 **M. JEAN BURTON, commissaire:**

Ça va pour moi, merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

595 Merci, Monsieur Niro. Donc, vous nous envoyez la liste des entreprises, s'il vous plaît.

**M. PERRY NIRO:**

Merci.

600 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci beaucoup. Alors, j'invite maintenant le représentant de madame Ève Péclet, députée fédérale de Pointe-de-l'île, donc, monsieur Yvan Fortin.

605 **M. YVAN FORTIN:**

610 Bonjour. Donc, vous excuserez madame Péclet de ne pas être là aujourd'hui, elle a su la semaine dernière à la dernière minute qu'elle devait partir en Europe pour rencontrer les gens, le comité de négociation pour les ententes de libre-échange Canada-Europe. Donc, elle aurait voulu être ici, mais elle l'a su à la dernière minute. Donc...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

615 On est très très très offusqué, mais on comprend.

**M. YVAN FORTIN:**

620 Donc, vous avez ici un peu le condensé de qu'est-ce qui apparaît dans le mémoire qui a été présenté. Donc, grosso modo, l'objectif de la députée c'est d'assurer le financement d'un projet socialement acceptable et respectueux de l'équité territoriale. C'est-à-dire qu'il doit y avoir deux complexes de biométhanisation, deux sites de compostage, un centre de prétraitement.

625 Cette enveloppe-là, et ce projet-là, est financé jusqu'à hauteur de 67 M\$ par le fonds des infrastructures du plan d'action de relance du gouvernement du Canada. On sait d'avance que les sites de biométhanisation ne seront pas prêts à temps parce que c'est 2009-2014, c'est-à-dire 2013-2014, une année budgétaire, et donc on a fait des demandes d'informations auprès du ministère de l'Infrastructure et du ministère des Finances fédéral pour savoir comment on pourrait extensionner les enveloppes pour que ce soit disponible, que les promoteurs aient le temps d'avoir  
630 le projet tel qu'on le voit. C'est-à-dire pour nous, le côté équité territoriale est très important et on partage certaines inquiétudes, comme vous allez le voir un petit peu plus loin.

635 Les recommandations qui sont dans le mémoire viennent de discussions qu'on a eues avec des citoyens, que la députée ou les gens de son équipe ont rencontrés, de participation à des tables de concertation locales et aussi l'idée que la députée elle-même a lancée.

640 Donc, grosso modo, les recommandations, c'est l'utilisation d'une partie du gaz produit pour les véhicules publics des arrondissements limitrophes et Montréal-Est. En Suède, c'est une option qui est utilisée : ils se servent du gaz de biométhane pour alimenter leur flotte de véhicules.

Il y a un côté aussi, on réfère aussi à une pétition qui a circulé qui a recueilli 3 000 signatures demandant à Suncor d'offrir un tarif privilégié pour l'essence dans le secteur Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles. Donc, on est partie de cette idée-là en disant 3 000 personnes sur

environ 60 000 qui restent dans ce secteur-là, ça donne une pétition qui a été très populaire. Donc, il y a une attente de la population de dire : Jusqu'ici on a eu du pétrole qui a été raffiné juste  
645 au bout de la rue et on paye le même prix qu'ailleurs et quelquefois plus cher.

Donc, on dit que maintenant le projet qu'on a devant nous part de zéro. Donc, pourquoi ne pas faire comme dans le domaine de l'électricité, dire il va y avoir un bloc patrimonial qui peut être réservé aux citoyens de la place. Si des citoyens veulent changer leur auto pour fonctionner  
650 au gaz naturel, au méthane, ce serait possible; donc, il devrait y avoir, c'est une espèce de redevance. On voit ça comme une ressource naturelle.

Ensuite, il y a des gens qui nous ont dit : Tant qu'à faire des toits verts sur les installations, pourquoi pas mettre des serres qui pourraient servir à des groupes pour assurer une certaine  
655 sécurité alimentaire à des gens et aussi les initier à l'agriculture? Donc, c'est une idée qui est lancée. C'est probablement faisable parce qu'un toit vert et une serre, c'est à peu près le même poids pour la charge.

Ensuite, il y a une demande aussi par rapport à la probité des partenaires et des entrepreneurs qui seront choisis aux différents niveaux de réalisation du projet. On sait voilà  
660 quelque temps qu'il y a eu des problèmes au Québec concernant des collusions ou des non-respects des lois fiscales, comme notre députée est responsable de la gestion des fonds publics, elle porte une attention assez grande à ce volet-là. Donc, elle a un gros souhait là-dessus.

Par rapport au choix de la technologie, ce qui pourrait être utile, c'est qu'il y ait un comité de scientifiques indépendants, c'est-à-dire pas rattachés à aucune firme, qui pourraient conseiller le promoteur sur le choix des technologies. Parce qu'il y a différentes technologies disponibles  
665 entre autres en Europe, et vu qu'en Europe, il y a beaucoup de partenariats publics-privés, il y a peut-être des gens d'ici qui pourraient se ramasser en conflit d'intérêts ou en potentiel conflit d'intérêts s'ils se ramassent à faire la présélection pour la Ville.  
670

Ensuite, il y a le mode de gouvernance. On croit que l'agglomération doit développer sa propre expertise en matière de valorisation des déchets, profiter pleinement des retombées scientifiques et économiques des projets proposés et le choix d'un partenariat public-privé serait



675 questionnable. Notre députée est membre d'une formation sociale-démocrate et pour nous, il y a tout le temps un petit point d'interrogation là-dessus.

680 On va faire un parallèle avec la nationalisation de l'électricité. Dans le début des années 60 quand messieurs Lesage et Lévesque ont décidé de dire : « On va de l'avant, on nationalise l'électricité », il y avait une grosse partie du secteur privé qui disait : « Impossible, les Québécois ne sont pas capables de faire des barrages. Une société d'état ne sera pas capable de le faire. »

685 Et pourtant, Hydro-Québec a innové beaucoup, a développé. Tout le secteur de l'éclosion de l'ingénierie québécoise vient en partie de cette serre-là. Donc, il y aurait peut-être possibilité de faire le même truc avec la gestion des matières putrescibles.

690 Ensuite, on est déjà dans une grappe industrielle qui n'est pas vraiment appelée une grappe industrielle, mais qui en est une, sur la pétrochimie. Donc, profitons de l'expertise qu'on a sur place aussi pour, par exemple, la captation de sulfure d'hydrogène qui va être libéré par la méthanisation pour le transformer en soufre utilisable. Pensons-y tout de suite.

695 Ensuite, présentation publique de propositions retenues. Ce que la députée souhaiterait, et la population, je pense qu'elle est d'accord avec ça, c'est que le choix technologique et le mode de gouvernance soient présentés à la population lors d'une séance d'information et non pas par un quelconque comité de suivi. On a eu une séance d'information voilà quelques semaines sur un projet qui est à ses balbutiements, ce serait peut-être normal qu'un projet quand il arrive prêt à faire ait la même consultation.

700 Ensuite, tout le long de la réalisation du projet, on suggère que le comité mixte municipal et industrie, citoyens de l'est de Montréal qui est déjà impliqué dans la surveillance de la pétrochimie soit impliqué là-dedans, tout le temps dans l'idée d'avoir une participation citoyenne et aussi garder un lien avec les groupes communautaires qui s'intéressent aux interfaces résidentielles, industrielles.

705 Ensuite, le côté sécurité publique. Il faudrait, vu que c'est un gaz qui est quand même explosif, que ce soit intégré aux mesures d'urgence de l'est de Montréal concernant quoi faire si jamais il y a un problème.

710 Les craintes de la députée, c'est l'importation des matières putrescibles, entre autres si Lasalle, le site de compostage de l'ouest de l'île, n'est pas réalisé dans les délais ou ne se réalise pas. Ensuite, il y a aussi le problème s'il n'y a pas assez de volume recueilli, est-ce qu'on va commencer à importer les déchets de l'extérieur ? Et le centre de prétraitement, les craintes, c'est qu'est-ce qu'on va faire des déchets ultimes non utilisables sur le centre? Donc, c'est à peu près ça.

715 Je vais vous montrer une petite diapositive - si je réussis à basculer le document. Donc, on a parlé de centres de compostage fermés pour contrôler les odeurs. Donc, la photo a été prise au centre Peel en banlieue de Toronto, c'est un centre fermé. Donc, vous voyez que les portes sont grandes ouvertes et les petits points blancs que vous voyez, ce sont des goélands à bec cerclé.

720 Donc, quand on entend dire qu'il n'y a pas... Genivar a dit qu'il n'y a pas de problème d'oiseaux, il y en a quelques-uns, et il y en a plusieurs à l'intérieur. Donc, on comprend un peu pourquoi qu'Aéroports de Montréal dit : « Holà. »

725 Mais ce que ça démontre, c'est qu'il y a aussi peut-être un problème d'odeur potentiel. Si les portes sont ouvertes grandes comme ça à longueur de journée, il a beau y avoir la ventilation négative tant qu'on veut, on ne peut pas ventiler négativement quand c'est ouvert comme ça. Donc... questions?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

730 D'abord, merci. Je reviendrais sur votre première affirmation dans laquelle vous dites que ce ne sera pas fait à temps pour que les subventions soient accessibles, ça c'est une très grosse brique. C'est une conviction que vous dites ou c'est des informations qui viennent du fédéral?

**M. YVAN FORTIN:**

735 Non, c'est que d'après même les plans des promoteurs, o.k., Lasalle, a été dit peut-être que ça va se passer dans 5 ans. Donc, 5 ans, le budget, l'enveloppe spéciale c'est 2009-2014, 2013-2014. Donc, si on dit dans 5 ans, on est hors délai.

740 Et la gestion d'un gouvernement, c'est par enveloppes, c'est par programmes. Donc, c'est pour ça que la députée a commencé tout de suite à faire des démarches pour savoir de quelle façon on peut ventiler les... c'est parce que c'est souvent des paiements sur réalisation d'un projet ou par étape. Donc, c'est ça qu'on veut voir avec Infrastructures Canada et Finances Canada, voir la façon qu'on pourrait ventiler le projet pour que le financement coule de soi et qu'au bout de 2  
745 ans, on dise : *Oups*, il n'y a plus d'argent. Ou la chicane pogne ou le gouvernement change ou l'optique du gouvernement change en disant : Il n'y a plus de récession, donc, on n'a plus besoin de plan de relance. Parce que c'est vraiment dans l'optique d'un plan de relance de crise économique que cet argent-là est disponible.

750 Donc, c'est pour ça. Disons que c'est une appréhension.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K.

755 **M. YVAN FORTIN:**

Et on sait déjà qu'un gouvernement ne dépense pas à l'avance. Donc...

760 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous savez que l'autre partie du dossier qui est un peu plus compliquée à cause de la situation très particulière du Québec; les municipalités ne parlent pas au gouvernement fédéral et passent par le gouvernement provincial qui lui discute, et la Ville, en tout cas les représentants de l'agglomération ont semblé assez confiants que cet argent-là puisse être accessible et accordé.

765 **M. YVAN FORTIN:**

770 Quand on a parlé au cabinet du ministre de l'Environnement, Développement durable, il avait lui aussi un gros point d'interrogation par rapport au financement : il disait : « Regardez, s'il y a des députés fédéraux, ils sont prêts à commencer à s'assurer que l'argent va être là tout au long du projet, allez-y. » Donc, on a communiqué déjà avec le cabinet du ministre là-dessus au provincial.

775 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

780 Quand vous suggérez d'avoir recours à un comité de scientifiques indépendants, on va les trouver où? Parce que ce que j'entends, c'est que l'expertise est déjà relativement liée si je peux m'exprimer... On va les trouver où?

**M.YVAN FORTIN:**

785 Il y a certainement quelque part dans les universités québécoises des gens qui sont dans des facultés d'environnement ou des départements d'écologie, d'économie, de chimie, qui sont des chercheurs ou qui peuvent donner une certaine expertise.

790 Quand hier on parlait de chaire, on peut profiter de l'occasion pour faire une chaire en valorisation des déchets, ça pourrait être une façon de commencer cette chaire-là. C'est-à-dire qu'on commence des démarches, on va chercher des experts, puis tranquillement pas vite, on les intègre et on fait comme une chaire de recherche qui pourrait continuer à conseiller les promoteurs et pas juste le promoteur ici, ceux des autres villes du Québec.

795 C'est évident que c'est un point d'interrogation. Comment on fait pour trouver des experts pas liés au Québec? On n'a pas la solution là-dessus, on ne fait que lancer des idées.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

800 Et là, c'est parce qu'on est en amont de la mise en place d'une chaire qui accompagne...

**M.YVAN FORTIN:**

C'est en plein ça.

805

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Donc, on est avant tout ça.

810

**M.YVAN FORTIN:**

C'est ça. Ça fait qu'on essaie de tout avancer de front en même temps parce que le projet part de zéro. On est à peine à des esquisses.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

815

Et vous avez une très nette option pour la gestion publique.

**M. YVAN FORTIN:**

820

Oui, à cause du degré de transparence de la chose. C'est qu'une institution publique est obligée de rendre compte à des élus. Une entreprise privée, un contrat de PPP, on en a vu quelques-uns, c'est des briques ça de haut et le problème, c'est que la reddition de compte de l'entreprise privée d'abord se fait à ses actionnaires avec des rendements, l'autre se fait à son partenaire, c'est-à-dire qui est le degré de gouvernement qui a signé l'entente de PPP.

825

Dans ce cas-là, nous on croit que le succès d'Hydro-Québec est un exemple à suivre. Donc, d'arriver et dire... et le problème, c'est qu'Hydro-Québec à un moment donné a arrêté son développement par l'avant pour commencer à dire : On va mettre du privé en partie, et tout ça. Mais il y a moyen de faire des choses. Nous croyons que la Ville de Montréal et l'agglomération ont le pouvoir de le faire parce que c'est les déchets de ses citoyens, c'est sur les terrains, l'environnement de ses citoyens, donc, on voudrait que la Ville de Montréal là-dessus soit proactive et dise, o.k., on y va.

830

Oui, on peut avoir des partenaires pour la construction et tout ça, mais l'opération, ça doit être la Ville. C'est évident qu'on a un biais idéologique comme les gens du privé ont un biais idéologique.

835

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

840

C'est parce qu'il y a toujours deux, trois concepts là-dedans. Il y a le concept de propriété des équipements, il y a un concept ensuite de la gestion des équipements et il y a le concept de la reddition publique.

**M.YVAN FORTIN:**

845 Oui. Nous, ce serait les trois. On va prendre l'exemple de l'usine d'épuration de Montréal.  
Elle appartient à la Ville, elle est opérée par la Ville, les déchets sont gérés par la Ville. Donc,  
c'est les taxes des citoyens. Donc, quand il y a un problème, il y a un coup de téléphone qui se  
lâche à un élu et dire : Aye, l'usine vient de rejeter des déchets directement dans l'eau, agissez. Et  
si ça ne marche pas, il y a une gang de citoyens qui vont se pointer à l'hôtel de ville demander des  
850 redditions de compte.

C'est impossible si c'est une firme privée qui gère la chose. La seule chose qui va arriver,  
c'est que des citoyens vont bloquer la rue et ça ne changera rien. Donc, aussi bien avoir tout au  
public. Parce que l'argent vient du public en plus.

855

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Sur cette séance d'information publique que vous souhaitez, qu'est-ce que vous  
souhaiteriez qu'on y présente? Et à quel moment? Parce qu'en deux lignes, c'est...

860

**M.YVAN FORTIN:**

Oui, oui, et c'est à peine plus long dans le mémoire.

865

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Et selon vous, ce serait à quel moment et qu'est-ce qui...?

**M.YVAN FORTIN:**

870

Une fois que le procédé est identifié, une fois que le mode de gestion est identifié, ça ne  
veut pas dire que les contrats sont signés fermes, on est juste avant cette étape-là, d'arriver et dire  
on rassemble les citoyens, ça peut être l'Office de consultation parce que vous êtes déjà dans le

875 processus, d'arriver et de dire : « Voici. Voilà quelques mois ou voilà un an, nous avons présenté, le promoteur, Ville de Montréal, l'agglomération a présenté son projet. Maintenant, on en est rendu à l'identification du projet final. Voici ce que nous avons retenu et voulons mettre de l'avant. »

880 Donc, c'est une consultation, peut-être sans mémoire. Ce sera certainement de l'information, mais déjà les citoyens pourront dire : « Oui, nos appréhensions sont résolues. Oui, ce qu'on a devant nous, ça peut être crédible. Ça respecte l'équité territoriale, ça respecte l'acceptabilité sociale. Les impacts négatifs sur l'environnement sont faibles. » Et là, on commence à mailler les comités de citoyens de suivi, les CMMIC de l'est de Montréal là-dedans. C'est là qu'on peut commencer à les rentrer pour qu'on voit les problèmes au fur et à mesure.

885 Je vais vous donner un exemple. Je suis natif du Saguenay – Lac-St-Jean, l'aluminium, l'Alcan, c'est roi et maître. Et quand l'Alcan a construit sa nouvelle usine à Alma, ils ont décidé dès le début d'impliquer les citoyens autour. Ils ont fait des réunions avec les citoyens et certaines des idées des citoyens ont changé les façons de faire de l'Alcan, arriver et dire : Oui, ah, il y a telle chose qu'on n'avait pas pensé qu'on va mettre tout de suite dans le projet .

890 Donc, c'est l'idée d'une participation citoyenne à la chose et d'arriver et dire : L'intelligence populaire est là. On ne peut pas penser à tout, puis déjà je suis sûr que les consultations qui sont tenues aident les promoteurs à dire : « Ça, plus ou moins. Ah, ça, il y a une idée là. On peut peut-être l'intégrer. » Donc, c'est continuer à avoir de l'implication citoyenne dans un projet qui est d'avenir, disons-le.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

900 Donc, il s'agit plus que de l'information parce qu'on passe de l'information à la consultation. On tient une consultation quand on veut tenir compte de ce que les gens nous disent; autrement, c'est à sens unique.



**M.YVAN FORTIN:**

905 Oui.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Donc, c'est à une étape où il y a encore une certaine maniabilité dans le projet.

910

**M.YVAN FORTIN:**

La maniabilité du projet, on va prendre l'exemple d'Alcan, une fois l'usine construite et en opération, les citoyens continuent d'être consultés ils ont un numéro de téléphone. « Aye, s'il y a une odeur, lâchez-nous un coup de téléphone. » Un peu comme ici dans l'est de Montréal avec certaines usines. Donc, c'est ça, et quelquefois, il peut y avoir une idée.

915

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

920 Ça, c'est le comité de suivi.

**M.YVAN FORTIN:**

C'est ça, le comité de suivi, mais c'est plus loin que ça au Lac-St-Jean. Il y a vraiment, les citoyens ont leur numéro de téléphone sur le frigidaire : ils n'appellent pas le comité de suivi, ils appellent le gars à l'usine qui est chargé de faire l'interface avec les citoyens.

925

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

930 Mais dans votre esprit, vous voyez un moment où avant que tout soit décidé, signé, etc., qu'il y ait une étape?

**M.YVAN FORTIN:**

Une étape.

935

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

O.K. où la population ou les gens impliqués qui ont soulevé des appréhensions, des questions puissent voir dans quelle mesure on en a tenu compte?

940

**M.YVAN FORTIN:**

C'est ça, entre autres.

945

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Entre autres. O.K.

950

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

**M.YVAN FORTIN:**

955

Merci beaucoup.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Monsieur Fortin. J'espère que madame la députée fait un très bon voyage.

960 **M.YVAN FORTIN:**

Je sais que son agenda était très très chargé.

965 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Remerciez-la de notre part, s'il vous plaît. Alors, j'invite les représentants du Conseil régional de l'environnement de Montréal, madame Marie-Ève Chaume. Bonsoir, Madame.

970 **Mme MARIE-ÈVE CHAUME:**

Bonsoir. Je m'appelle Marie-Ève Chaume, je suis responsable du dossier des matières résiduelles au Conseil régional de l'environnement de Montréal.

975 Le Conseil régional de l'environnement de Montréal, c'est un organisme à but non lucratif qui est consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Le Conseil régional de l'environnement contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie, à l'équité sociale sur l'île de Montréal par le regroupement de ses membres, par des activités, des campagnes de sensibilisation et de représentations publiques et par différents projets-actions.

980 Le dossier des matières résiduelles est considéré au CRE Montréal comme un dossier prioritaire. Le CRE Montréal a déposé plusieurs mémoires à ce sujet, parfois en collaboration, au cours des différentes années. Par exemple, à plusieurs reprises le CRE a déposé des mémoires sur des projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement sanitaire qui sont devenus des lieux d'enfouissement technique. Plusieurs mémoires ont été déposés aussi sur différents plans directeurs de gestion des matières résiduelles dont celui de la CMM, puis celui de l'agglomération de Montréal 2008-2012.

985 Le CRE a aussi publié un grand nombre de communiqués de presse qui sont disponibles  
990 sur son site internet. L'organisme coordonne plusieurs projets dont celui des patrouilles vertes,

celui de sensibilisation des industries, des commerces, des institutions à la bonne gestion des matières résiduelles. Le programme *Ici On Recycle* qui est géré par Recyc Québec.

995 Durant la dernière année, le Conseil régional de l'environnement a donné deux conférences qui traitaient spécifiquement du sujet de la biométhanisation : La première qui s'intitulait *Le traitement des matières résiduelles organiques par biométhanisation, une avenue prometteuse pour Montréal* et la deuxième *Quels usages pour les produits issus de la biométhanisation dans la grande région montréalaise*, je vous invite à aller voir sur le site internet le contenu de ces présentations-là si vous avez besoin d'avantage d'informations.

1000 Entrons dans le vif du sujet. Le CRE Montréal soutient le projet de l'agglomération de Montréal de détourner de l'enfouissement la matière résiduelle organique. Pourquoi? D'abord parce que lorsqu'elle est enfouie et qu'elle se décompose, la matière organique cause deux principales problématiques environnementales considérables, soit l'acidification du milieu par lixiviation et le rejet dans l'atmosphère d'importantes quantités de méthane.

1005 D'autant plus qu'à Montréal, les matières résiduelles organiques constituent 40% du sac de poubelle des Montréalais et qu'actuellement, seulement 10% des matières générées sont récupérées alors que la politique québécoise de gestion des matières résiduelles fixe les objectifs pour 2015 à 60% de valorisation, de 60% de détournement des sites d'enfouissement de celles-ci. C'est un objectif auquel a adhéré la Ville de Montréal.

1015 Aussi pour le CRE Montréal, le choix de traiter la matière résiduelle organique par compostage et par biométhanisation constitue le meilleur choix entre autres parce que cela respecte les principes de priorisation des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation, ça permet de recycler la matière organique au lieu de la gaspiller en l'enfouissant ou simplement de la brûler.

1020 En effet, l'organisme a déjà écrit dans un mémoire en 2008, le mémoire sur le projet du plan directeur de gestion des matières résiduelles, que les différentes options de technologie thermique comme l'incinération et la gazéification par exemple entraînent une perte définitive de la

1025

matière organique qui ne peut alors être remise dans le cycle de production, alors que si on compare cette technologie à celle de la biométhanisation et du compostage, le compostage et la biométhanisation remettent en circulation la matière comme nouvelle ressource puisque ça constitue du recyclage.

1030

Pour le CRE Montréal, le principe de l'équité territoriale est fondamental au bon fonctionnement du projet, puis constitue un prérequis indispensable à l'acceptabilité sociale de l'ensemble de celui-ci. Même si le CRE a conscience de la difficulté dans un contexte urbanisé comme celui de la métropole de trouver des sites appropriés qui répondent à tous les critères émis par le gouvernement, le CRE considère que les sites choisis sont bien répartis sur le territoire.

1035

En ce sens, le CRE Montréal est donc d'accord avec la proposition de l'agglomération d'installer quatre sites de traitement de matières résiduelles organiques dans quatre secteurs différents de la Ville de Montréal, puis le principe, le respect du principe, celui de l'équité territoriale fait en sorte que non seulement l'agglomération traite ses matières générées sur son territoire, mais d'autre part, ça permet aux différents secteurs de l'île de Montréal de se répartir la charge du traitement. Puis ainsi, c'est le principe de responsabilité partagée qui prévaut et d'autant plus, ça limite l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux qui sont liés au transport des matières collectées.

1040

1045

Dans cette optique, un site dans l'ouest de Montréal, pour le CRE Montréal, c'est essentiel. Pour que le projet soit une réussite, il importe de réaliser le projet dans son ensemble, c'est-à-dire de construire les quatre infrastructures prévues avec les capacités de traitement déterminées dans le projet sans quoi, advenant qu'une de ces installations manquerait à l'appel, tous les objectifs de récupération de la matière organique ne pourraient pas être atteints.

1050

Donc, l'ensemble des sites dans les quatre secteurs définis pour l'ensemble du tonnage, c'est la bonne manière selon le CRE Montréal d'atteindre le 60% de détournement de l'enfouissement de la matière résiduelle organique.

1055 L'organisme est un peu inquiet en ce moment puisqu'il a pris connaissance de la correspondance entre Aéroports de Montréal, le propriétaire du terrain choisi pour l'implantation du centre de compostage et l'Officie de consultation publique à propos de la décision d'Aéroports de Montréal de refuser l'implantation d'un centre de compostage sur ses terrains.

1060 Le CRE tient à réitérer l'importance de la présence d'un site de traitement des matières organiques situé dans l'ouest de l'île de Montréal pour traiter les matières organiques collectées dans cette partie du territoire de l'île de Montréal. En fait, de trouver une solution pour les matières résiduelles organiques qui sont générées par les gens de l'ouest de l'île pour les traiter localement dans l'ouest de l'île et éviter tous les impacts environnementaux et sociaux qui sont générés entre autres par le transport des matières résiduelles organiques.

1065 Donc, il est important qu'Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal s'entendent rapidement afin que ce site soit opérationnel en même temps que les autres sites prévus sur l'île de Montréal ou bien qu'un autre site soit retenu à cet effet. Advenant un délai dans l'implantation d'une infrastructure permettant de traiter les matières résiduelles organiques de l'ouest de l'île de Montréal, le CRE Montréal pense qu'il faudrait trouver une solution alternative temporaire qui respecterait le tonnage total du projet.

1070 Par exemple, les villes liées et les agglomérations du secteur ouest de l'île pourraient quand même collecter et composer leurs matières résiduelles organiques, notamment en se prévalant des tonnages qui font partie du contrat qui a été passé par l'agglomération avec la compagnie Miron Nord, des tonnages qui sont à 15 000 tonnes si je ne m'abuse, puis qui constituerait en soi une solution de rechange puisque ça nous permettrait à la fois de conserver toutes les possibilités de collecte et de traitement des matières résiduelles organiques qui sont dans les autres secteurs de l'île de Montréal.

1080 Le projet d'implantation des sites de traitement des matières organiques prévoit d'abord d'installer une première usine de biométhanisation dans l'est de l'île, puis ensuite une deuxième dans le secteur de Lasalle. Bien que le CRE Montréal reconnaisse que le site du secteur de Lasalle comporte plus d'étapes préalables à la mise en place des infrastructures, l'organisme croit

1085 dans un souci d'équité territoriale et d'acceptabilité sociale de l'ensemble du projet que l'arrondissement devrait entamer aussitôt, c'est-à-dire dès aujourd'hui, les démarches d'acquisition du terrain, l'étude de caractérisation des sols afin de garantir la venue de cet établissement dans les délais prévus.

1090 Selon le CRE Montréal, les différents paramètres d'opérationnalisation doivent être étudiés et instaurés dans le souci de minimiser les impacts sur le milieu de vie des opérations des infrastructures de traitement des matières résiduelles. Ainsi, il faut s'assurer que les activités des infrastructures de traitement des matières organiques n'auront pas d'impact négatif sur la qualité des milieux de vie des résidents ainsi que sur le développement des futurs quartiers.

1095 À cet effet, des mesures importantes de surveillance et de contrôle devront être mises en œuvre en particulier pour le bruit et les odeurs. Les routes de camionnage qui entraînent des enjeux de sécurité et de pollution devront également être optimisées pour répondre à cette préoccupation. J'entends ainsi en particulier la préoccupation des gens du secteur de Saint-Michel qui ont un plan particulier d'urbanisme sur la rue Jarry.

1100 En considérant aussi que les nouvelles infrastructures construites le seront dans un secteur industriel, c'est-à-dire dans un secteur où il y a souvent des enjeux de revitalisation, des enjeux qui ont trait aussi à la lutte aux îlots de chaleur, le CRE pense que les nouvelles infrastructures devraient être exemplaires en ce qui concerne l'aménagement. C'est-à-dire que les nouveaux bâtiments construits devraient bénéficier d'une certification environnementale. Il devrait y avoir automatiquement des aménagements paysagers et ce, dès la construction des infrastructures, des arbres devraient notamment être plantés systématiquement en devanture et où il est nécessaire afin de participer à l'effort de contrer les îlots de chaleur. Des espèces végétales devraient être choisies entre autres en fonction de la préoccupation des îlots de chaleur et en fonction de la préoccupation de la biodiversité.

1110 Les places de stationnement devront être judicieusement calculées et aménagées de façon à contrer le phénomène des îlots de chaleur et contribuer positivement à la gestion des eaux de pluie. Puis aussi, le CRE croit que des initiatives innovantes et structurantes comme celle qui a

été suggérée à plusieurs reprises de faire des serres tel le modèle de la société Luffa sur le dessus des infrastructures seraient aussi des initiatives envisageables et souhaitables.

1115

À propos du centre pilote de prétraitement. Le projet de l'agglomération de Montréal prévoit l'implantation d'un centre pilote de prétraitement pour le CRE Montréal dans sa compréhension et dans son acceptation du projet. Un centre de prétraitement permettrait de recycler tout ce qui est recyclable et qui reste dans le sac de poubelle des Montréalais, c'est-à-dire le verre, le métal, les fibres, la matière organique, puis aussi ça pourrait permettre également éventuellement de valoriser le déchet ultime. Ce qu'on entend par *déchet ultime*, c'est celui pour lequel il n'y a aucune possibilité de recyclage.

1120

Donc, pour le CRE Montréal, c'est ce que c'est un centre de prétraitement et ce n'est pas une usine de transbordement, mais bien un endroit où on tente de récupérer ce qui n'a pas été récupéré et où on valorise ce qui est ultime, ultimement.

1125

L'équité territoriale est aussi un principe qui doit être appliqué au centre de prétraitement au même niveau que les centres de traitement des matières organiques et ce, pour les mêmes raisons, c'est-à-dire à la fois, si jamais la technologie est retenue, pour qu'il y ait une équité territoriale, donc un système de traitement qui soit à la fois dans l'est, puis aussi dans l'ouest de la ville si jamais c'est la technologie qui est retenue et ce, pour les mêmes raisons, c'est-à-dire pour limiter les impacts négatifs liés au camionnage entre autres.

1130

Pour atteindre l'objectif de valorisation de 60%, Montréal doit fournir aux infrastructures des matières organiques suffisantes, donc doit assurer la bonne participation des citoyens à la collecte des matières. Quand on parle de bonne participation, on parle de participation en termes de qualité et en termes de quantité. Donc, pour réussir le projet, les centres de tri des matières résiduelles dépendent grandement de la bonne participation des citoyens au tri et à la collecte.

1135

D'après le CRE Montréal, les taux de récupération actuelles, c'est-à-dire 53% des matières recyclables et 76% des résidus domestiques dangereux, ça démontre que les citoyens sont prêts à faire leur part dans la mesure où la Ville met en place un système efficace de collecte

1140



accompagnée d'une campagne de communication claire qui véhicule un message positif sur comment et sur pourquoi participer.

1145

D'ailleurs, un sondage effectué en 2008 démontrait déjà que 83% des Montréalais étaient en faveur de la collecte à domicile des matières résiduelles organiques. Dans cette optique, le citoyen montréalais, peu importe son lieu de résidence, doit être interpellé par un message commun visant à stimuler sa participation à la collecte des matières résiduelles organiques.

1150

Puis plus particulièrement concernant les infrastructures, selon le CRE Montréal, il serait essentiel d'assurer un bon canal d'information qui diffuse régulièrement des informations liées au fonctionnement, aux intrants, aux extrants et toute autre information pertinente, puis ces informations devraient être diffusées en portant une attention particulière pour répondre aux questions des citoyens des quartiers concernés.

1155

Ça pourrait prendre diverses formes, un portail web entre autres, et on pourrait suivre comment ça se passe les implantations des usines, on en est où dans l'implantation, puis une fois que les usines sont en marche, c'est quoi les intrants, qu'est-ce qui s'est passé aujourd'hui dans le centre de traitement s'il y a eu un pépin, d'être en mesure d'informer rapidement les citoyens, puis de tenir compte de leurs préoccupations aussi.

1160

Finalement, le CRE Montréal tient à réitérer son appui au projet tout en spécifiant qu'il espère que celui-ci sera réalisé rapidement. Car, en attendant, ce sont des ressources collectives qui se perdent et des problématiques environnementales qui persistent. Depuis de nombreuses années, l'organisme soutient que les matières organiques représentent une ressource gaspillée, compost en devenir, qui actuellement contribuent à engorger les sites d'enfouissement en y générant des problèmes environnementaux importants, le biogaz et le lixiviat.

1165

La collecte de ces matières à des fins de compostage et de biométhanisation représente donc pour le CRE Montréal un grand pas vers une gestion durable des matières générées sur le territoire de l'île de Montréal d'autant plus qu'actuellement seulement 10% des matières résiduelles organiques générées par les citoyens montréalais sont récupérées. Or, ces matières constituent

1170

actuellement 40% du sac à ordures, donc, c'est dire l'énorme tonnage que ces matières représentent.

1175

La mise en place des infrastructures prévues devrait permettre d'atteindre l'objectif de 60% dans la mesure où leur implantation se fait rapidement, se fait de manière uniforme sur l'ensemble de l'île de Montréal. Il importe aussi de réaliser le projet dans son ensemble, donc, de construire les quatre infrastructures prévues avec les capacités de traitement déterminées dans le projet sans quoi, advenant qu'une de ces installations manquerait à l'appel, les objectifs de récupération de la matière organique ne pourront être atteints.

1180

La construction et l'exploitation des sites doivent bien entendu minimiser au maximum leurs impacts négatifs notamment pour maintenir la qualité des milieux de vie concernés. Puis au-delà de la construction des infrastructures, le succès de toute cette opération passera par la participation citoyenne, que cela soit au niveau tant des quantités collectées que de la qualité des matières et de la non-contamination des matières organiques.

1185

L'agglomération devra donc très rapidement enclencher une campagne de communication pour informer, sensibiliser et finalement mobiliser la population autour de ce projet qui en est un foncièrement de développement durable.

1190

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1195

Merci. C'est un sprint, hein?

**Mme MARIE-ÈVE CHAUME:**

1200

Un sprint, comme il faut faire pour que ça aille bien.  
**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Une première question sur l'idée d'avoir au moins un site de prétraitement aussi dans l'ouest, question d'équité. Évidemment là celui qui est prévu, c'est un projet pilote.

1205 **Mme MARIE-ÈVE CHAUME:**

C'est un projet pilote, mais si jamais cette technologie, ce projet pilote si je ne m'abuse répond à la demande de la CMM qui a été faite à la Ville de Montréal de traiter sur son territoire ses matières résiduelles. Donc, si cette technologie est retenue, c'est un site qui est prêt à recevoir 1210 15 000 tonnes de résidus ultimes qui vont provenir de l'ensemble de l'île de Montréal. Donc, si la technologie est retenue, ça veut dire qu'il y aurait beaucoup plus que 25 000 tonnes éventuellement de déchets qui seraient envoyées vers les centres de prétraitement. Donc, l'idée, ce serait qu'il y aurait au moins un site de retenu dans le secteur ouest de l'île de Montréal pour faire le prétraitement des matières résiduelles.

1215 **M. JEAN BURTON, commissaire:**

Et selon votre organisation, faudrait-il déjà le mettre dans le concept? Parce qu'actuellement on est à cinq équipements et non pas six. Est-ce que ça devrait dès à présent 1220 faire partie du concept ou si on attend les résultats du projet pilote?

**Mme MARIE-ÈVE CHAUME:**

L'organisation ne s'est pas penchée sur cette question-là, mais c'est un projet pilote, donc, 1225 j'imagine qu'il faut attendre les résultats dans tous les cas. Mais probablement garder en tête que c'est une demande d'équité territoriale et que l'équité territoriale, c'est non pas uniquement pour l'acceptabilité sociale du projet, mais aussi pour limiter tous les impacts qui sont liés au transport.

Donc, ça me surprendrait que le CRE Montréal va appuyer le développement d'un centre 1230 de prétraitement qui soit dans un seul secteur de la ville, dans un secteur non central pour recevoir l'ensemble des déchets de la Ville de Montréal. Mais là n'est pas la question dans le projet actuel.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

1235 D'accord.

**Mme MARIE-ÈVE CHAUME:**

Mais le principe d'équité territoriale est fondamental pour le CRE Montréal.

1240

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Je peux en poser une autre, Monsieur le président?

1245

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous avez encore le délai pour le faire.

1250

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Sur la question de l'information, vous allez beaucoup plus loin que la notion d'un comité de suivi ou un comité de vigilance; vous allez jusqu'à recommander une espèce de suivi en temps réel ou presque de l'opération avec des moyens comme un site web ou etc.

Donc, ce que vous avez expliqué, c'est ce concept-là que vous aimeriez voir être mis en place?

1255 **Mme MARIE-ÈVE CHAUME:**

1260 Oui. Le CRE Montréal a plus d'une centaine de membres, environ 130 membres, puis tout comme vous, vous avez beaucoup entendu les craintes des différents citoyens, le CRE Montréal a aussi été beaucoup interpellé par différents de ses membres au sujet de leurs craintes par rapport aux installations des infrastructures de traitement des matières résiduelles organiques. De plusieurs, on entendait beaucoup le besoin d'être informé, la peur qu'il y ait des histoires, l'existence de précédents où ça s'est mal passé, où il y a eu un manque d'information, où il y a eu des mauvaises surprises.

1265 Donc, une manière peut-être de s'assurer que cela ne se passe pas, c'est d'assurer qu'il y ait une communication, puis maintenant on a des moyens de communication qui nous permettent de communiquer presque en temps réel, qu'il y ait aussi une transparence pour que les gens puissent être informés de ce qui se passe presque en temps réel au moment où...

1270 Tout le déroulement du projet, on en est où dans la construction, on en est où par rapport à nos échéances, c'est quoi le tonnage qui rentre, c'est quoi les problématiques qu'on rencontre, puis ce serait aussi une façon d'inclure les citoyens dans un projet qui est collectif parce qu'il y a toute l'idée du fait que les matières résiduelles organiques, c'est une ressource qui est collective.

1275 On va demander à tout le monde de trier, à monsieur/madame dans sa cuisine de trier ses déchets, d'avoir un plat, puis qui ne sent pas toujours bon, d'avoir un plat de plus dans nos cuisines qui sont petites dans le secteur dense de l'île de Montréal. Puis pourquoi il va devoir le faire? Parce qu'il participe à un projet collectif.

1280 Le projet collectif doit avoir des retombées collectives et il doit être partie prenante de ce projet-là, donc être informé. En soi, ça fait partie aussi, je pense, d'un concept qui peut être approprié par le citoyen, puis c'est un enjeu aussi pour enrayer la problématique qui a trait à l'enfouissement des matières résiduelles organiques. Il faut s'assurer que le citoyen participe. Il faut s'assurer d'avoir les infrastructures pour traiter les matières résiduelles, mais ensuite, il faut

1285 s'assurer que le citoyen aussi le fasse chez lui. Puis je crois qu'informer en tous les cas ne peut pas nuire, c'est certain.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

1290 D'accord. Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1295 J'ai juste un propos. J'ai vu des choses semblables dans la gestion de l'eau - dans une vie antérieure, je me suis occupé de la gestion de l'eau - et il y a des régions qui commencent à avoir des portails comme ça qui permettent de suivre l'information en continu de manière très proche. Très bien. Alors, merci, Madame.

**Mme MARIE-ÈVE CHAUME:**

1300  
Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1305 Est-ce que les représentants de Solidarité Mercier-Est sont arrivés? Non. Est-ce que je prends la pause-café ou si je passe le suivant? On en a sauté un.

Je vais inviter le Collectif en environnement Mercier-Est, s'il vous plaît.

1310 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

On est supposé passer dans une demi-heure.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1315 C'est bien correct. C'est parce que là, je n'ai pas fait la pause-santé. Alors, c'est pour ça. Comme il y en a un qui ne s'est pas présenté, j'allais sur la suite. Je vais faire la pause-santé dans ce cas-là maintenant et puis on reviendra.

1320 Donc, au retour, je reviendrai avec Collectif en environnement Mercier. Vous, quel groupe vous êtes-vous? Vous êtes le dernier?

**VOIX NON IDENTIFIÉE :**

1325 Le Collectif, mais ce n'est pas moi qui fais la présentation.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1330 Ce n'est pas vous qui faites la présentation. C'est Raymond Moquin, o.k. Alors, on se retrouve dans 15 minutes. Merci.

PAUSE... REPRISE

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1335 Le Collectif en environnement Mercier-Est, monsieur Raymond Moquin, je pense. Bonsoir, Monsieur Moquin.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1340 Bonsoir, Messieurs les commissaires, Madame l'analyste. Donc, le but d'une consultation publique, ce n'est pas seulement de donner de l'information concernant le projet envisagé. C'est également et surtout de prendre en considération les commentaires des citoyens et formuler des recommandations pertinentes suite à ces démarches-là.

1345           Concernant la partie information, il importe que les renseignements fournis soient  
complets, vérifiables et exacts. Pour ce projet, cela n'a pas été le cas.  
Ainsi, le promoteur n'a pas transmis à la Commission le refus d'Aéroports de Montréal d'accueillir  
l'usine de compostage à Dorval, et ce, même si les informations étaient disponibles avant la  
séance du 7 novembre.

1350           Concernant le site de la carrière Demix, le promoteur a prétendu lors de la séance  
d'information qu'il n'y avait pas d'espace disponible sur ce site pour un éventuel agrandissement  
ou ajout d'équipement de traitement de matières résiduelles. Nous avons appris par la suite assez  
récemment que l'espace occupé actuellement par la SPVM pourrait très bien servir à cette fin. On  
a eu une correspondance à cet effet. De même, le promoteur n'a mentionné que du bout des  
1355           lèvres lors de la séance du 7 novembre la possibilité que Montréal-Est devienne un pôle  
environnemental. Cette information est pourtant capitale, on va y revenir un petit peu plus tard.  
Pour ce qui est des calendriers des consultations, elles arrivent trop tard dans le processus des  
décisions. Le projet est presque déjà coulé dans le ciment. Pourtant le Collectif et sûrement  
plusieurs autres regroupements réclamaient des consultations et ce, depuis plus d'un an.

1360           Tout cela nous amène à nous interroger sur la portée réelle de cette consultation publique.  
Nous espérons fortement qu'elle ne représente pas pour le promoteur une simple formalité.

1365           Sur la question de la pertinence du traitement des matières résiduelles, le Collectif veut  
être très clair parce que souvent, on nous met en contradiction en disant : « Oui, mais vous ne  
pouvez pas être contre le traitement des matières résiduelles. » Donc, effectivement nous  
sommes pour le traitement des matières résiduelles. Il faut valoriser ces matières au moyen  
d'usine de biométhanisation, de compostage des matières organiques. Ces modes de traitement  
permettront de détourner des sites d'enfouissement et de valoriser une part importante des  
1370           matières résiduelles produites sur le territoire de l'agglomération. Sur cette question-là, on  
s'entend. En revanche, le Collectif remet en question le choix de Montréal-Est pour l'implantation  
des deux usines de traitement de matières résiduelles.



1375 Le Collectif ne reviendra pas ici sur les tentatives passées d'implanter des équipements de  
traitement de déchets dans l'est de l'île, d'autres l'ont fait et de façon éloquente. Par contre, nous  
voulons souligner les éléments suivants. Le développement industriel a lourdement hypothéqué le  
territoire de l'est de l'île, l'industrie pétrochimique, particulièrement les raffineries ainsi que  
l'industrie lourde. La présence du port de Montréal, et ça, il n'y a pas beaucoup de gens qui en  
1380 parlent, la présence du port de Montréal entre le pont Jacques-Cartier et l'est de l'île a une  
incidence directe sur le niveau élevé des activités de camionnage, ce qui contribue à la  
détérioration de la qualité de vie des citoyens. Comme ç'a été aussi mentionné, la forme même de  
l'île en entonnoir vers l'est fait en sorte que cette concentration devient encore plus importante.

1385 Et finalement, l'est de l'île, comme il a été dit notamment dans les soirées d'information,  
héberge à l'heure actuelle déjà un grand nombre d'installations de traitement de matières  
résiduelles. Donc, pour nous, il faut revenir à des questions d'équité territoriale et d'acceptabilité  
sociale.

1390 Cette situation particulière de l'est de Montréal explique pourquoi le Collectif en fait un de  
ses chevaux de bataille. Déjà notre territoire vit avec les conséquences d'un haut niveau de  
pollution et de contamination qui affecte la santé publique. L'incidence des maladies respiratoires  
parmi la population y est plus élevée que dans le reste de l'île particulièrement chez les jeunes  
enfants. De plus, des études ont démontré que l'espérance de vie est en général plus courte que  
1395 dans la plupart des autres secteurs de l'île de Montréal, jusqu'à 15 années si on compare Mercier  
– Hochelaga-Maisonneuve à certains arrondissements de l'ouest de l'île.

1400 Avant de songer à implanter de nouvelles usines de traitement de déchets dans l'est, nous  
disons qu'il faut au préalable s'assurer que la répartition des installations existantes, tant privées  
que publiques, respectent le critère d'équité territoriale. Et ça, je reviens là-dessus parce qu'on  
parle toujours l'équité, oui, de quatre ou cinq installations, une dans l'ouest, une dans l'est, une  
dans le sud-ouest, une dans le nord; on ne parle jamais de tout ce qui existe déjà, et c'est là la  
faiblesse du raisonnement actuellement pour l'implantation des nouvelles usines. C'est qu'on fait  
abstraction de tout ce qui est existant.

1405 Bien au contraire, il a été clairement mentionné qu'un registre à cet effet n'existait pas. J'ai trouvé ça très intéressant hier que tout d'un coup en l'espace de 24 heures suite à l'intervention de notre arrondissement, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, on a commencé à avoir le début d'un registre. C'est intéressant. Ça n'aurait pas pu être fait avant? Et que les seuls critères qui ont été retenus pour le choix de l'emplacement étaient la propriété des terrains et leur disponibilité à court terme.

1410 Le projet de l'agglomération pour l'est. On sait que ça prévoit deux installations de biométhanisation et une usine pilote de prétraitement. Une autre usine de biométhanisation est prévue dans l'ouest une fois que celle de Montréal-Est aura atteint sa pleine capacité. Toutefois, on peut douter de la réelle intention de l'agglomération de construire l'usine de Lasalle puisque nous avons appris tout dernièrement que l'espace occupé présentement par la SPVM serait éventuellement disponible pour d'autres usages.

1420 Ça, il y a différentes théories là-dessus, mais ce n'est pas une théorie d'exclure le fait que si ça devient trop compliqué à Ville Lasalle, bien, il y a une possibilité de croissance, on va faire croître l'usine dans l'est, puis on va peut-être oublier celle dans l'ouest. D'autre part, et ce qui est encore plus important, c'est qu'il y a d'autres terrains à proximité de la carrière Demix. Il peut très bien y avoir des entreprises privées qui viennent installer un centre de biométhanisation pour traiter des déchets des ICI, et là, *oups*, il y a un 50 - 60 000 tonnes qui devient disponible et là, il y a un 20 000 tonnes à pourvoir. Bien, pourquoi on ne nourrirait pas cette nouvelle usine-là?

1425 Elle, elle n'est pas comptabilisée dans le total du projet, mais c'est quelque chose qui peut très bien arriver dans l'est, et il y a des terrains disponibles.

1430 Par ailleurs, la décision d'implanter l'usine pilote de prétraitement à Montréal-Est semble être davantage motivée par la volonté de créer un pôle environnemental dans l'est que par des considérations techniques parce qu'on ne nous a pas démontré hors de tout doute raisonnable que c'était si important que les deux usines soient liées. On l'a mentionné, on l'a affirmé, mais j'attends encore la démonstration.

1435 Pour nous, la question du pôle environnemental, c'est vraiment l'enjeu-clé de toute cette  
histoire-là. Lors de la séance d'information, monsieur Lachance a échappé cette information  
lourde de conséquence à savoir qu'il serait intéressant de créer un pôle environnemental dans  
l'est. Or, qu'est-ce qu'un pôle sinon une concentration d'usines, souvent complémentaires,  
œuvrant sur un même territoire?

1440 Or, nous aurions chez nous un centre de transbordement majeur, le centre EBI d'un million  
de tonnes, une usine de biométhanisation, un centre pilote de prétraitement, peut-être précurseur  
d'une usine de 15 à 20 fois plus imposante, un site idéal pour l'enfouissement de déchets ultimes  
et surtout, des terrains existants en bonne quantité pour l'implantation de nouvelles installations  
privées notamment pour traiter des matières en provenance de ICI.

1445 Ce que le Collectif réclame, c'est que le promoteur joue franc jeu et qu'il fournisse toutes  
les informations pertinentes concernant ce projet. Cette transparence est un préalable à toute  
discussion.

1450 Plusieurs questions ont également été laissées sans réponse jusqu'à ce jour. Deux  
d'entre elles sont majeures, soient le choix des technologies et la gérance des installations. Sur la  
question des technologies, on ne sait rien des technologiques qui seront utilisées pour la  
réalisation des installations. On nous assure qu'elles seront éprouvées et sécuritaires. Or, dans le  
passé, ces engagements n'ont pas toujours été tenus, et je ne parle pas seulement au niveau de  
1455 l'usine de traitement de matières résiduelles, c'est à tous les niveaux; ils n'ont pas toujours été  
tenus souvent pour des motifs de rentabilité.

D'ailleurs, à ce stade-ci du projet, il serait étonnant que les choix n'aient pas déjà été faits  
ou à tout le moins qu'on n'ait pas une très bonne idée de vers où on s'en va. Qu'on refuse  
1460 d'informer la population sur les choix technologiques et les critères de sélection nous apparaît  
inacceptable.

Sur la question de la gestion des infrastructures, je rejoindrai le point de vue de plusieurs  
intervenants qui ont une certaine inquiétude, sinon une vive inquiétude, à ce sujet-là. Cette

1465 question n'est pas soumise à la consultation publique et on sait que dans plusieurs pays, le  
contrôle de la gestion a complètement échappé au pouvoir public parfois au détriment des intérêts  
de la population.

1470 Sur la question du rejet du site de Dorval, c'est un accroc de plus au principe d'équité  
territoriale. Comme on a dit plus tôt, c'est une information importante qui n'avait pas été divulguée  
à la population pendant les séances d'information. Peu importe si les raisons invoquées par l'ADM  
sont valables ou non, cela change considérablement le portrait de la situation. Nous nous  
retrouvons devant une situation où la localisation de l'usine de compostage est incertaine. À quel  
endroit celle-ci sera-t-elle localisée?

1475 Compte tenu que l'ouverture de l'usine de biométhanisation dans l'arrondissement Lasalle  
est retardée de plusieurs années, se pourrait-il que l'est de l'île, si on inclut Saint-Michel, accueille  
la totalité des installations de l'agglomération en ce qui concerne les matières résiduelles? Nous  
constatons donc que les fondations sur lesquelles repose le plan de l'agglomération sont  
1480 actuellement fragilisées.

Pour ces raisons, le Collectif en environnement Mercier-Est émet les recommandations  
suivantes, et là, je reprends textuellement ce qui est dans notre mémoire. Les autorités  
municipales doivent divulguer l'ensemble des informations concernant les technologies utilisées, le  
1485 type de gestion prévue, les impacts des installations projetées ainsi que les mesures de mitigation  
qui seront mises en œuvre.

Les principes de développement durable ne doivent pas seulement porter sur la finalité de  
ce projet, mais aussi sur sa mise en œuvre ainsi que sur la localisation des différentes installations.

1490 La deuxième recommandation. La deuxième usine de biométhanisation à entrer en  
activité ne doit pas être celle de Montréal-Est malgré les contraintes invoquées par l'agglomération.

1495 La troisième. L'implantation de l'usine de prétraitement devrait se faire sur un site plus central de l'agglomération de Montréal parce qu'il ne faut pas oublier que cette usine-là va traiter les déchets de l'ensemble de l'île de Montréal.

1500 Et finalement, un moratoire sur l'implantation de l'usine de biométhanisation à Montréal-Est doit être décrété et ce, jusqu'à ce que l'équité territoriale et l'acceptabilité sociale du projet aient été clairement démontrées, ce qui implique qu'un inventaire complet de toutes les installations publiques et privées œuvrant dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles soit rendu public.

1505 De plus, des études exhaustives sur les niveaux de contamination des sols, de l'air et de l'eau doivent être réalisées dans l'ensemble des zones industrielles de l'agglomération montréalaise.

1510 Autrement dit, si après... c'est sûr que des fois, on se regarde, puis on trouve que c'est ben épouvantable notre situation, on a l'impression que c'est pire qu'ailleurs mais, moi j'ai l'impression que c'est pire qu'ailleurs effectivement, mais si après analyse froide, on s'aperçoit qu'on se compare, les autres se comparent très avantageusement à nous ou désavantageusement, ben, qu'on ait un portrait exact qu'on peut vérifier, qu'on peut certifier, ça devient plus facile pour nous de dire « O.,K., on est capable d'accepter une installation. » Mais pour l'instant, il n'y a rien qui va à l'encontre de notre prétention à l'effet qu'on pense que l'est de 1515 Montréal, l'est de l'île de Montréal est surchargé de ce genre d'installations.

1520 Donc, faute de preuves, faute d'avis contraires, on pense que notre position est juste. C'est pour ça qu'on demande qu'il y ait des démonstrations claires au niveau de l'équité territoriale. Et on parle d'équité territoriale de l'ensemble des installations publiques et privées.

En conclusion, nous ce qu'on dit, l'est ne doit pas devenir la poubelle de l'île de Montréal. Voilà.

*M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :*

1525           Merci. Le texte que vous avez lu est un peu différent, je n'ai pas pu suivre dans le détail, mais...

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1530           C'était pour être plus intéressant.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1535           C'est plus mordant disons. Il y a une question que je voudrais vous poser. Vous recommandez un moratoire, or, évidemment si on regarde les choses en séquence sur du long terme, il y a une politique québécoise, il y a un plan général, là on arrive à un programme plus précis; est-ce qu'un moratoire ne veut pas signifier qu'on balance complètement déjà maintenant des objectifs fixés par le ministre?

1540           **M. RAYMOND MOQUIN :**

1545           Je répondrais peut-être pas exactement dans le sens de la réponse, mais ce n'est pas de la faute au Collectif ou aux autres groupes qui ont des oppositions si les consultations sont venues si tard. Si le travail avant avait des insuffisances, et d'après nous, ç'en avait des insuffisances, ben, vaut mieux faire le travail bien fait que de respecter une date butoir.

1550           Moi dans mon esprit, si cela implique pour s'assurer qu'il y ait une justice, une équité territoriale, une acceptabilité sociale du projet, ça nécessite qu'on soit six mois en retard, qu'on soit un an en retard, moi je pense que c'est le prix à payer pour qu'on s'assure de l'acceptabilité sociale.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et dans votre esprit, ça, même si par exemple les subventions ne peuvent plus être accordées et si finalement on fait échouer la stratégie globale du Québec?

1555

**M. RAYMOND MOQUIN :**

Moi je serais surpris qu'à quelque part, je veux dire, que ces sommes-là éventuellement seraient vraiment sur une voie d'évitement. J'ai de la misère à penser que parce qu'il y a un débat et qu'il y a une remise en question, que les pouvoirs publics qui ont le pouvoir de donner des subventions tout d'un coup les refuseraient.

1560

Il y a eu beaucoup de cas où il y a eu des prolongations, qu'on pense à certains projets d'infrastructures qui ont été prolongés dans le temps. Moi je pense que dans un premier temps, je me battrais avec les autorités subventionnaires pour leur expliquer la situation, leur dire : « Écoutez, on a un problème, les citoyens ont des réserves sérieuses, on veut réétudier certains points. Il va peut-être y avoir un délai de six mois. » Je pense qu'à ce moment-là...

1565

On part du principe que parce qu'on a une date actuellement, il n'y a aucune possibilité de marge de manœuvre. Moi je pense que la marge de manœuvre, il faut se la créer. Moi je pense que sans dire qu'on va aller se jeter dans le précipice, il faut au moins tenter d'établir une juste analyse.

1570

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1575

O.K. Allez-y.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

1580

C'était ma question.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1585 Vous avez fait une petite allusion tantôt, je ne l'ai pas comprise, vous avez dit : « Il a fallu que nous autres... », votre groupe, le Collectif en environnement, fasse quelque chose pour qu'une information soit donnée en parlant d'hier.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1590 Non. Non, non, ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit que nous, même dans la présentation du 7 novembre, on a revendiqué qu'il y ait un registre complet des usines qui travaillent dans le domaine des matières résiduelles, tant publiques que privées. Et la réponse qu'on a eue à ce moment-là, c'est que ça n'existait pas, qu'on ne l'avait pas.

1595 Hier, j'ai été surpris de voir que notre arrondissement est arrivé avec un chiffre qu'il y avait 64 usines répertoriées, puis qu'il y en avait, je pense, 17 qui étaient dans l'est de Montréal, sauf que là, c'était de l'information fragmentaire parce qu'on avait des noms de compagnie, mais on n'avait pas les volumes traités, on n'avait pas beaucoup d'informations. Donc, on a beau avoir 10 usines, s'il y a une usine d'un million de tonnes, puis une usine de 1 000 tonnes, ça ne pèse pas le même poids dans la balance, mais au moins on avait une amorce de ce qu'on demandait. Et ça, d'après ce que monsieur Ménard hier a dit, il n'a pas travaillé longtemps pour avoir ça : il a lâché un coup de fil, puis le jour d'après, il avait ces informations-là.  
1600 Comment ça se fait qu'on ne l'a pas eu avant?

1605 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Que la Ville nous a transmise d'ailleurs hier.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1610

Que la Ville vous a transmise d'ailleurs.



**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1615 Oui, oui. Oui. Je ne l'avais pas compris.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1620 Non, c'est dans ce sens-là. C'est comme si on n'a pas vu l'importance... c'est comme si à travers le plan qui est fait, on voit juste les additions, puis ça n'a jamais été une préoccupation de dire c'est quoi l'existant? C'est quoi la réalité existante que les citoyens vivent dans certains arrondissements, dans certains lieux de l'île de Montréal? Et que c'est important d'en tenir compte.

1625 C'est ça que je veux dire à travers ça qui me choque un peu. C'est qu'on n'arrête pas de nous dire : « Il y a équité territoriale. Voyez, il y a quatre usines. » Oui, mais tout le reste, qu'est-ce qu'on en fait? Et ça, on l'oublie, on le passe en dessous de la table comme si ça n'existait pas, mais ces quatre ou cinq installations, cinq installations de plus à ce qui existe déjà parce qu'il y a déjà des installations.

1630

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est que votre concept d'équité n'est pas simplement l'équité pour les nouveaux équipements à venir, mais de tenir compte de la situation actuelle.

1635

**M. RAYMOND MOQUIN :**

Certainement.

1640

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Saint-Michel nous a fait la même argumentation en disant « Pas juste même l'actuel, mais tenez en compte du bilan du passé. »

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1645

On comprend très bien nos concitoyens de Saint-Michel. On dirait que c'est toujours les mêmes qui trinquent dans cette histoire-là et à quelque part, ce serait bon que la coupe aille à d'autres personnes aussi.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1650

Donc ça, c'est l'argument de fond de votre mémoire qui est vraiment autour de l'équité.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1655

Autour de l'équité territoriale, oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1660

L'autre argument que vous avez, et là c'est un reproche très clair, vous reprochez une insuffisance de transparence au niveau de l'information ou du cheminement du dossier.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1665

Oui. Oui. Nous pensons que l'information transmise n'est pas exacte et n'est pas complète et nous pensons que le processus de consultation publique, et ce n'est pas un reproche qui vous est adressé, bien au contraire...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1670

Vous avez le droit de le reprocher.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

Non, mais si je le pensais, je le dirais.

1675

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ce n'est pas du tout personnel, c'est institutionnel. C'est fondamental, voyez-vous.

1680

**M. RAYMOND MOQUIN :**

Au moment où on vous a demandé, à la Commission, vous et l'autre commission, de rentrer en jeu, ça faisait quasiment un an et demi qu'il y a des groupes qui le demandaient et que ça nous était refusé encore et encore et encore. Là, je ne sais pas pourquoi à la toute dernière minute, cet été, je pense, ça a sorti comme quoi il y aurait une consultation publique.

1685

Sans doute qu'il y a eu plusieurs autres pressions citoyennes parce que le Collectif n'est pas tout seul à demander ça, j'en suis convaincu, et qu'à un moment donné, ça aurait mal paru de ne pas aller vers ce vœu de la population, mais c'est venu tard.

1690

Peut-être si c'était venu il y a un an, un an et quart, il y a bien des choses qui auraient pu être travaillées de façon beaucoup plus facile et des correctifs auraient pu être amenés, des insuffisances auraient pu être corrigées. Là, on est dans un cheminement où on nous dit qu'on est à minuit moins une, puis qu'on n'a plus une minute à perdre.

1695

À ce moment-là, c'est quoi qui... Prendre ça autrement, nous autres, c'est pas rien que la porte du sous-sol, si elle va être peinte en vert ou elle va être peinte en rouge la porte du sous-sol de l'installation qui va être à Montréal-Est qui nous intéresse, c'est le concept même des installations. Ça fait qu'on s'en fout de la couleur de la porte.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1700

Je comprends ça. Pourtant il y avait eu une consultation faite préalablement au niveau de l'agglomération, il existe un rapport qui fait partie de la documentation. Ça n'a pas été pour vous autres une instance... c'est fait par la commission de l'agglomération; ça n'a pas été une instance importante dans votre cheminement?

1705

**M. RAYMOND MOQUIN :**

Je dois dire que là, ça fait quatre ans que je suis au sein du Collectif. Cette consultation n'a pas dû être énormément publicisée. Moi personnellement depuis le temps que je m'intéresse au dossier, ça fait à peu près deux ans et demi, trois ans qu'on s'y intéresse, moi personnellement je n'ai pas vu beaucoup de rapports, puis beaucoup de publicité qui soit faite à la télévision ou autres.

1710

Je ne dis pas que ça n'existait pas, je dis que c'est une information qui n'est pas venue jusqu'à moi. Peut-être que d'autres gens du Collectif pourraient prendre la parole si jamais je suis un peu à côté du chemin.

1715

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ma mémoire est défaillante pour vous donner la date, mais ça a eu lieu. O.K. C'est de l'agglomération. Ça a été publié en 2008, oui.

1720

**M. RAYMOND MOQUIN :**

Bon, 2008. Ça fait à peu près trois ans, trois ans et demi.

1725

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1730 Parce qu'au plan de la problématique globale, il est intéressant et on retrouve le cadre de la pensée globale qui... C'est un document qui a une valeur certaine. Très bien. Alors, on s'est bien compris, donc, on comprend bien le fond de votre argumentation, il n'y a pas de distorsion de ce côté-là.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1735 Mais je poserais peut-être une question. Je ne sais pas si on a le droit de poser une question au promoteur?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1740 Non.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1745 Ou à vous?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Non, hélas. Vous pouvez aller lui poser après en privé.

1750 **M. RAYMOND MOQUIN :**

Mais je vais la poser tout haut.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1755 Oui, posez-la tout haut, mais il n'aura pas le droit de répondre.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1760 Je vais la poser tout haut, mais il n'a pas le droit de me répondre publiquement comme ça. Mais c'est quoi qu'on peut encore changer? C'est quoi que la Ville de Montréal, l'agglomération de Montréal, est encore prête à modifier dans son projet? Parce que si au départ la réponse est qu'il n'y a rien qui est modifiable, pourquoi faire une consultation?

1765 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1770 C'est que la Ville à ça a répondu, et c'est la lettre de monsieur De Sousa : « Il n'y a pas de changement dans le plan de match. » Malheureusement, on ne sait pas ce qu'est le plan de match, c'est-à-dire quelle est l'envergure de ce non-changement.

Est-ce que ce non-changement veut dire qu'ils n'iront pas voir d'autres sites, ou réinventer des sites et prévoir des équipements à d'autres endroits que ce qui avait été prévu? Ça, je ne le sais pas. On peut penser que ça reste dans le plan de match.

1775 Mais la réponse a été globalement, on a demandé : « Avez-vous un plan B? - Ils ont dit : Il n'y a pas de plan B. Il n'y a pas pour l'instant de plan de match. » Alors là, quelle est l'exégèse à faire de ça? Pour l'instant on ne le sait pas, puis je ne peux pas rouvrir la première période d'audience pour demander ça à la Ville.

1780 **M. RAYMOND MOQUIN :**

Je comprends ça parce que vous comprenez aussi...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1785

Je comprends.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1790

...que si la consultation ne permet pas de faire le moindre changement dans un projet, ben, on appelle plus ça une séance d'information, tout ça, qu'une séance de consultation. Dans mon esprit.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1795

Ce que vous nous dites ne tombe pas dans l'oreille de personnes sourdes. C'est bien?

**M. RAYMOND MOQUIN :**

1800

C'est bien.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1805

Merci.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

Merci.

1810

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, madame Josée Favreau, s'il vous plaît.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

1815            Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir à tous.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1820            Bonsoir, Madame.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

1825            Je veux donner mon opinion verbalement sur l'implantation du centre de biométhanisation à Montréal-Est à titre de citoyenne de la ville de Montréal-Est. Je ne suis pas contre un projet au tournant vert car il ne faut pas se le cacher, les sites d'enfouissement se remplissent tous très vite, mais, dans une telle entente, je suis contre.

1830            La biométhanisation, c'est la dégradation de la matière organique. Donc, on va se retrouver avec des matières qui vont dégager des odeurs, acides gras composés, azote aromatique. Même si on considère que l'usine sera fermée, il va y avoir des odeurs. Exemple, les camions qui vont rentrer et aussi dans la ville lors des collectes. Avez-vous déjà vu un camion à ordures qui passe? Il laisse une traînée par terre et on s'entend que le tout n'est pas tout organique. Et on est toujours dépendant des vents prédominants.

1835            Il y a quelques points que je trouve très troublants, soit l'explosion dans un autre site auquel ils ont fait allusion. Ils ont répondu : « On va voir où cela fonctionne bien », mais je crois que c'est se croiser les doigts et espérer que ça fonctionne au lieu de vérifier ce qui n'a pas bien fonctionner là-bas pour qu'une telle chose n'arrive pas chez nous.

1840            Je trouve qu'ils n'ont pas parlé du tout des traitements des eaux usées. J'aurais aimé savoir leur projet car dans les digesteurs avec le digestat, il va y avoir des eaux usées. Comment seront-elles traitées? Est-ce qu'elles seront transférées directement à l'usine de traitement des eaux soit par pipeline ou collecteur?



1845 Un autre point, c'est l'achalandage de camionnage, soit 52 camions en temps régulier, 88 en automne, cela fait beaucoup de camions. Si de ce fait pour X raisons, un camion brise sur nos routes ou il se déverse, appellera-t-on Montréal pour nettoyer ses routes que les citoyens de Montréal-Est payeront pour entretenir?

1850 En plus des heures, 10 heures à 15 heures de fonctionnement, ont-ils pensé dans le plan faire la collecte de nuit? Ensuite, la collecte sélective nous implique un troisième bac. Qui va payer pour cela? Selon moi, ils devraient payer leur dû, entre parenthèses, taxes. Exemple, serait-il normal pour vous que la Ville de Longueuil ouvre des sites à Montréal et ne paie pas de taxes car c'est une autre ville? Elle fait partie de la couronne de Montréal, et faire attention à Laval car eux aussi pourraient s'implanter à Montréal; serait-ce acceptable pour les Montréalais?

1855 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous avez quelqu'un de la Ville de Laval ici.

1860 **Mme JOSÉE FAVREAU :**

Je vois tous les risques et les inconvénients pour ma ville alors que je paye des taxes d'agglomération et Montréal ne nous donne aucune taxe, aucune redevance. Cela demeure pour moi une occupation imposée.

1865 Dans leur plan, vont-ils engager des gens d'ici, de notre ville, travailler avec des compagnies de chez nous à Montréal-Est? Ma seule consolation, c'est la proximité de leur arrondissement, soit Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies; ils vont subir un peu ce qu'on va vivre.

1870 Ma ville reçoit une ristourne sur le recyclage que je fais présentement, mais en collecte sélective, elle ne recevra rien. Une participante a bien jugé la situation quant au succès de la biométhanisation; elle a déclaré : « Il dépend de la participation du citoyen » et dans ces conditions, ce ne sera pas fort.

1875 Je vous remercie pour votre écoute. Cela aura été une belle découverte quant à l'OCPM, des gens très professionnels. Je crois qu'on a tous une dette envers la génération qui nous suit, soit celle de nos enfants qui vont nous questionner un jour. Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1880

Merci, Madame. Juste un petit point d'information. La question sur les eaux usées, les eaux qui peuvent venir des sites de compost par exemple, ç'a été posé dans l'audience et la Ville de Montréal a bien dit qu'il y avait une interception de ces eaux-là et un prétraitement qui les rend compatibles avec le système d'égouts de la ville.

1885

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

Ils vont le faire sur le site même?

1890

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui, oui, oui, oui.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

1895

O.K.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1900

On appelle ça des lixiviats, ils sont ramassés et ils sont traités. Ils nous ont donné ça comme réponse à une question qui avait été posée.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

1905

C'est bien.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors vous, vous avez peur... expliquez-moi la redevance. Vous insistez beaucoup là-dessus qu'il faut des redevances pour ça, pour votre municipalité.

1910

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

Moi, selon moi, quand je fais du recyclage présentement avec le bac bleu, chaque ville selon le degré de recyclage qu'il fait reçoit quelque chose. Eux, ils vont venir à Montréal-Est, ils vont parcourir nos routes avec leurs camions qui sont complètement hypothétiques, 52 en temps régulier, 88 en temps... en automne en matières organiques qui augmentent beaucoup. C'est moi avec mes taxes qui vais devoir entretenir ces routes.

1915

S'il y a quoi que ce soit qui arrive, est-ce que j'appelle mes cols bleus à l'hôtel de ville de Montréal-Est ou Montréal va venir récupérer tout ça? Vous comprenez ma préoccupation là-dessus?

1920

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, vous appuyez votre maire qui a déposé un mémoire auprès de la Commission.

1925

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

C'est mon opinion en tant que citoyenne, pas en tant qu'ingénieur ou quelque chose de même, mes préoccupations de citoyenne.

1930

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K., mais vous partagez l'idée de votre maire par exemple. Votre maire est venu défendre ce point de vue-là.

1935

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

Oui, entièrement.

1940

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

1945

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

Merci, Monsieur.

1950

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Vous permettez?

1955

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

Oui.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Sur le dernier point que vous avez abordé, sur le fait que vous avez un fort doute sur la participation des citoyens...

1960

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

En effet.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

1965 Alors que dans plusieurs des mémoires qui nous ont été présentés, c'était l'image inverse à savoir que les citoyens sont déjà prêts, etc. Pourquoi chez vous ce serait différent?

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

1970 Moi, premièrement dans ma ville, je n'ai reçu aucune enquête sur ce point. On ne m'a jamais demandé mon avis là-dessus.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

O.K.

1975

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

1980 Par contre, les gens se parlent. Comme je vous ai dit, ça va impliquer un troisième bac, on ne garrochera pas ça dans notre bac à vidanges, dans le noir. On a un bleu pour le recyclage, on a un noir pour les ordures qu'on vient d'avoir. Je crois que les gens déjà ont de la misère à fonctionner avec ces deux-là. Ils apprennent à fonctionner avec le bleu tranquillement. Là, on va devoir avoir un bac de collecte sélective, je n'ai pas entendu parler aucune information là-dessus que ça pourrait même arriver.

1985

La première préoccupation des gens, ils disent : « Ça va amener la vermine ou ça sentira pas trop bon. » Mais ces bacs-là, il va falloir que la Ville de Montréal-Est les paye. Est-ce que c'est Montréal qui va nous les payer?

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

1990

O.K. Merci, Madame.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

1995            Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

                Merci. Éco de la Pointe aux Prairies, madame Mélanie Tardif, s'il vous plaît.

2000

**Mme MÉLANIE TARDIF :**

                Bonsoir.

2005

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

                Bonsoir, Madame.

**Mme MÉLANIE TARDIF :**

2010

                Je ferai ce soir un résumé du mémoire que nous vous avons déposé. L'Éco de la Pointe aux Prairies est un organisme à but non lucratif. Alors, je vais présenter notre organisme. Nous sommes un organisme à but non lucratif à vocation environnementale mettant en œuvre le programme éco-quartier de la Ville de Montréal pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Nous œuvrons depuis notre création dans le domaine de la sensibilisation à une saine gestion des matières résiduelles. Nous avons contribué significativement au fil des ans à l'amélioration de la participation à la collecte des matières recyclables sur notre territoire.

2015

2020

                Nous nous sentons concernés par la consultation publique sur le traitement des matières organiques puisque l'implantation des centres de biométhanisation permettra la mise en œuvre de la collecte des résidus alimentaires pour l'ensemble des habitations de huit logements et moins de notre territoire.

2025 Cela représente un important potentiel de réduction des déchets enfouis. Nous n'émettrons pas de commentaire sur le centre pilote de prétraitement des ordures ménagères puisque nous préconisons en premier lieu une offre de service adéquate au niveau de la gestion des matières résiduelles et souhaitons que les efforts soient portés vers la réduction de la production des déchets en premier lieu.

2030 Dans un premier temps, nous croyons qu'il est nécessaire de mettre en place rapidement la collecte des résidus alimentaires. Considérant qu'en 2008, le taux de récupération et de valorisation des matières organiques était de 8% à Montréal, ce qui était bien en deçà de l'objectif de 60% qui était fixé dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles qui venait justement à échéance en 2008, nous croyons qu'il est important d'aller de l'avant et de mettre en  
2035 place des installations adéquates pour traiter les résidus alimentaires et résidus verts qui seront récupérés sur le territoire et ce, dans le cadre d'un déploiement où l'équité territoriale est respectée et dans laquelle l'atténuation des nuisances a été considérée.

2040 Nous avons relevé que selon l'étude préliminaire d'impact des émissions d'odeur des infrastructures proposées produite en juillet 2010 par la firme Odotech, le site de l'ancienne carrière Demix est celui qui est jugé le mieux classé au niveau de l'aspect odeur, ce qui peut être selon nous un élément rassurant pour les populations résidant dans les quartiers avoisinants.

2045 Par ailleurs, nous espérons que les engagements d'équité territoriale seront respectés et qu'il y aura rapidement un plan B pour le site de l'ouest.

2050 L'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques est le moyen qui permettrait de viser l'objectif de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, plan d'action 2011-2015, proposant de bannir d'ici 2020 l'enfouissement des matières organiques. Montréal étant déjà passablement en retard en comparaison de nombreuses autres villes québécoises, il est donc impératif de mettre en place les infrastructures de traitement pour débiter les services de collecte et optimiser le volume de matières qui sera récupéré d'ici 2020.

2055 Nous soulignons aussi l'importance de réduire le transport des matières. Les déchets ultimes ramassés font déjà de longs trajets pour être enfouis à l'extérieur de Montréal. Il est estimé que les ordures ménagères parcouraient en 2008 en moyenne 40 kilomètres. Il est alors essentiel de privilégier le traitement local des matières putrescibles.

2060 D'ici à 2014, la collecte des déchets devra être effectuée sur tout le territoire à une fréquence d'une fois par semaine. Ce changement est déjà effectué dans certains arrondissements et villes liées depuis cette année; c'est le cas pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal-Est.

2065 L'ajout de la collecte des résidus alimentaires ne viendrait donc pas causer du camionnage supplémentaire par rapport à ce qui se fait actuellement dans les territoires où la collecte des déchets a lieu deux fois par semaine. La collecte des résidus alimentaires pourrait être combinée à la collecte des résidus verts durant les saisons le nécessitant. Une collecte combinée nécessiterait des camions avec compartiments séparés ainsi que des consignes claires concernant les contenants autorisés pour les deux types de résidus putrescibles.

2070 Nous prévoyons une demande au niveau des immeubles de neuf logements et plus. Les résidents des maisons unifamiliales et des petits immeubles ont en général moins d'obstacles à la participation à la collecte des résidus alimentaires. Les immeubles de neuf logements et plus ont été exclus des objectifs liés à cette collecte, mais il serait intéressant que d'autres solutions soient envisagées pour leur permettre de récupérer ces résidus dans le but de les valoriser notamment par des lieux d'apport volontaire ou bien par l'installation d'un composteur communautaire dans les parcs adjacents aux immeubles participants.

2080 Il faut assurer un apport suffisant de matières au centre de biométhanisation. Nous appuyons la volonté d'offrir la collecte et le traitement des matières organiques aux institutions, commerces et industries lors de l'ouverture du centre de biométhanisation. Ces ententes permettront l'apport d'un volume supplémentaire de matières. Actuellement, très peu de ces organisations en font la récupération.



2085 La plupart des ICI ne produisent pas individuellement un volume suffisamment important pour justifier les coûts d'un contrat de collecte de matières organiques avec un entrepreneur privé. Il s'agit donc d'une opportunité de valorisation d'un volume considérable de matières organiques. Cela dit, il serait primordial qu'à long terme, la participation des ICI n'empêche pas la valorisation des matières du secteur résidentiel.

2090 Bref, nous souhaitons que les efforts soient mis de l'avant pour mettre en place rapidement la collecte des résidus alimentaires sur tout le territoire et ainsi augmenter significativement le pourcentage de valorisation de ces matières. Nous estimons que l'implantation des infrastructures devra s'accompagner d'une planification des services de collecte qui tiendra compte des besoins des citoyens et particularités des différents arrondissements.

2095 Nous souhaitons que les éco-quartiers soient étroitement impliqués dans le processus afin de favoriser un travail de sensibilisation adéquat auprès des citoyens lorsque le service sera offert. Merci.

2100 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Madame. Parlez-moi des neuf logements et plus.

2105 **Mme MÉLANIE TARDIF :**

2110 Alors, présentement, on est passé à la collecte d'une fois par semaine au niveau des déchets sur le territoire sur lequel j'œuvre et ce, depuis janvier 2011, et on a observé que pour des logements, ces immeubles à logements, il y a des obstacles à, bon, une saine gestion de nos ordures ménagères une fois par semaine. On pense par exemple durant l'été lorsqu'il y a des périodes de canicule où on a des matières organiques dans nos sacs de déchets, on a des couches aussi parfois et puis, bon, ces matières-là, elles doivent rester parfois dans les appartements durant la semaine.

2115           Donc, s'il y avait une collecte des matières de résidus alimentaires, des résidus verts, qui serait offerte éventuellement, bien, il faudrait aussi penser à ces gens-là qui pourraient demander la collecte des résidus alimentaires. Pour l'instant de ce que j'ai bien compris, ce n'est pas prévu. Alors, il y a des alternatives. Il est possible comme je le disais d'offrir des sites de compostage communautaire.

2120           Voilà. C'était tout simplement une proposition pour penser à ces gens-là parce que la question viendra éventuellement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2125           Est-ce que vous avez des expériences en cours dans votre éco-quartier là-dessus?

**Mme MÉLANIE TARDIF :**

2130           Nous avons un premier site de compostage communautaire auprès d'un immeuble où est-ce qu'il y a des personnes âgées, si ma mémoire est bonne, 70 logements. Donc, ça fonctionne pour l'instant tout de même de façon assez modeste, mais on entrevoit qu'au cours des prochaines années, les gens s'habitueront à ce nouveau modèle et puis je dois vous avouer qu'au départ, j'étais peu confiante d'un succès d'un projet comme ça, mais j'ai constaté qu'il y en a vraiment beaucoup à Montréal dans des parcs par exemple, et ils fonctionnent très bien.

2135           Donc, ce sont des sites d'apports volontaires et puis il y a une population pour participer à ça.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

2140           Une seule question. Vous évitez soigneusement de parler du site spécifique de Montréal- Est parce que vous êtes en appui à l'ensemble du programme. Vous donnez des orientations pour que ça réussisse, mais vous ne mentionnez pas spécifiquement le site qui fait l'objet de la réunion ce soir. Est-ce qu'il y avait une raison pour ça?

**Mme MÉLANIE TARDIF :**

2145

Bien, j'ai mentionné l'importance de l'équité territoriale et puis le fait que ce site-là en particulier avait reçu le meilleur classement au niveau du rapport d'Odotech. Il est certain que pour nous, on vise à avoir la gestion de ces matières. Donc, pour ce qui est des sites, on a bien vu qu'il y avait des critères d'acceptation au niveau du MDDEP, au niveau de la Ville de Montréal. On préconise que ces critères-là soient évidemment bien évalués pour choisir les sites et puis on n'a pas nécessairement l'expertise pour pouvoir proposer quelque chose en ce sens.

2150

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

2155

D'accord. Et vous espérez quand même que les critères vont être appliqués de manière rigoureuse tels qu'ils sont proposés?

**Mme MÉLANIE TARDIF :**

2160

Certainement.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

2165

D'accord. Ça va.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2170

La mise en œuvre des phases complémentaires des projets va exiger de la population une implication encore plus importante. Vous travaillez en éco-quartier, ce qui veut dire que là, vous êtes très proche de la population desservie. Est-ce qu'on est utopique de penser que 60% des matières résiduelles putrescibles, on puisse parvenir à ça? Ou sinon, quelle stratégie il faut mettre en œuvre pour y parvenir?

**Mme MÉLANIE TARDIF :**

2175 Je vous dirais que ça va évidemment dépendre selon les arrondissements. Je vais pouvoir vous parler par rapport à celui que je connais le mieux, soit Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

2180 Alors, on a de la part des citoyens tout de même une demande au niveau de la collecte des résidus alimentaires, mais si on se rapporte à la collecte des résidus verts qui est actuellement en place, il n'y a pas une participation pleine et entière par rapport à cette collecte-là qui est effectuée à seize reprises durant l'année : huit fois au printemps et huit fois à l'automne. Donc, il y a entre les deux un espace de temps qui fait que les gens perdent l'habitude de participer à cette collecte.

2185 Donc, pour viser le 60%, nous ce qu'on propose, c'est qu'il y ait vraiment la collecte qui est offerte vraiment à l'année au niveau de la collecte des résidus alimentaires et qu'il y ait poursuite au niveau de la collecte des résidus verts durant l'été et qu'il y ait des consignes claires au niveau des équipements autorisés. Ça s'accompagnera d'une campagne de communication en bonne et due forme pour ce faire.

2190 Mais pour favoriser la collecte des résidus alimentaires vraiment, il y a le bac approprié qui devra être offert aux citoyens pour éviter justement des contraintes au niveau des odeurs et de la vermine. Donc, je ne sais pas si c'était l'essentiel de votre question?

2195 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Au fond, vous ne manquerez pas d'ouvrage.

2200 **Mme MÉLANIE TARDIF :**

Certainement pas. Ça a été tout de même long au niveau de la collecte des matières recyclables. On est dans le dossier depuis 20 ans à Montréal, mais on voit qu'au niveau de la

2205 collecte des matières alimentaires, il y a une demande. Nous, sur le territoire de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, on estime qu'il y a entre 5% et 10% des résidents des maisons unifamiliales qui font du compostage domestique dans la cour, ce qui est tout de même un bon pourcentage en considération de ce qu'on avait il y a à peine 10 ans.

2210 Donc, il y a des gens prêts pour ça, on a des secteurs résidentiels assez uniformes où est-ce qu'il serait aisé d'implanter cette collecte avec les bacs appropriés. Donc...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2215 Très bien. Merci, Madame.

**Mme MÉLANIE TARDIF :**

Merci.

2220 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, j'invite monsieur Karel Ménard, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

2225 Oui, bonsoir, Monsieur le président, Monsieur Burton et Madame Naud. Tout d'abord, je tiens à remercier l'Office de consultation publique de nous donner l'opportunité de présenter notre proposition parce qu'on ne dépose pas un mémoire, on fait juste une présentation orale, sur le projet de la Ville de Montréal.

2230 Je me présente. En fait, vous l'avez fait, mais je me nomme Karel Ménard. Je suis directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Le Front commun pour faire plus court existe depuis 20 ans, donc, il a été créé en 1991. C'est un

2235 organisme national. Donc, on a environ 150 membres répartis sur l'ensemble du territoire de la province.

2240 Personnellement, je suis directeur de l'organisme depuis 1995, donc, déjà ça fait plus de 15 ans et, à cet égard-là, en fait j'ai participé, vous parliez un petit peu d'historique, mais j'ai participé, en fait même on était à l'origine des audiences génériques sur la gestion des matières  
2245 résiduelles en 1995-1996 qui ont donné lieu en fait aux consultations de la CMM pour le PMGMR. Donc, ça c'était au tournant des années 2000, un petit peu après, et ensuite, il y a eu tout le projet du PDGMR, le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération, en fait de la Ville de Montréal, qui a été rendu public, je crois, il y a effectivement trois ans en 2008. Personnellement, je suis également membre du comité aviseur du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

2250 Donc, la position de l'organisme. En fait, Monsieur Beauchamp, vous faisiez allusion, en fait une allégorie à un sprint lorsque madame Chaume est venue présenter son mémoire, moi je vais dire que c'est une course de fond. Ça fait plus de 20 ans qu'on en parle de l'implantation de la collecte des résidus verts sur l'île de Montréal. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais je crois que c'est en 1989-1990, il y a eu des consultations, en fait, de l'ancêtre de l'Office de consultation publique de Montréal, par le Bureau de consultation de Montréal si je ne me trompe pas, qui préconisait justement l'implantation de la collecte des matières putrescibles et également l'implantation de lieux de compostage qui sont à peu près sensiblement les mêmes que ceux  
2255 présentés aujourd'hui.

2260 Donc, ce qu'on dit, c'est : enfin! Nous, on appuie entièrement le projet de la Ville de Montréal d'implanter des usines de biométhanisation, des plates-formes de compostage sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ça répond en fait aux principes, aux quatre principes, de la gestion écologique des déchets. Ça répond également aux attentes de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Également, avec ça, on va éventuellement parvenir au bannissement souhaité des matières organiques, de l'enfouissement en fait, de l'élimination d'ici 2020 et en fait, la Ville de Montréal reprend le leadership qu'elle n'a pas pu prendre ou qu'elle n'a pas su prendre il y a 10 ans lors de la première politique, 1998-2008 de gestion des matières

2265 résiduelles où le compostage, en fait les projets de compostage n'ont pas véritablement levés sur le territoire métropolitain.

2270 Deux remarques cependant avec ce grand projet, des remarques générales. Ç'a été dit, mais je les réitère. Il faut viser la qualité des matières plutôt que la quantité ou la production de méthane par la biométhanisation, on entend. Pourquoi? Parce qu'on vise la mise en valeur de la matière organique et non pas la production de méthane. Le méthane est un sous-produit de traitement de la biométhanisation. Donc, oui, si on fait du méthane avec la biométhanisation, c'est un plus, mais ça ne doit pas être ce qui est recherché.

2275 Actuellement, il n'y a aucun projet de biométhanisation au Québec au niveau de la matière organique municipale, les résidus de table. Il y a un projet notamment à Saint-Hyacinthe avec des boues municipales et la Ville de Saint-Hyacinthe doit disposer de ces boues-là à raison de 75\$ la tonne parce qu'elle n'a aucun preneur certainement dû à la qualité de ses boues. Elle n'a pas de preneurs dans sa région, donc, elle doit en disposer dans la région de l'Estrie.

2280 Donc, ça, il faut faire extrêmement attention. La qualité en fait découle principalement, et ça c'est la deuxième remarque, dans la sensibilisation et l'éducation. Beaucoup de gens ont peur de la biométhanisation parce qu'ils considèrent que c'est une méthode d'élimination. On parle d'odeur, de nuisance, d'oiseaux, tout ce qu'on veut. En fait, on associe beaucoup ça à un lieu d'enfouissement technique. Ce ne sont pas des déchets qu'on traite, ce ne sont pas des matières résiduelles, ce sont des ressources : lorsqu'on enfouit ces matières-là, c'est une nuisance; lorsqu'on les traite soit par compostage ou biométhanisation, c'est une ressource, c'est une matière avec une plus value. Donc, il faut vraiment distinguer ça.

2290 Donc, oui, peut-être qu'il y a des nuisances, mais beaucoup beaucoup moins que les lieux d'enfouissement techniques. Les nuisances sont très facilement gérables à ce niveau-là.

2295 Un bémol sur l'ensemble du projet, et je tiens à ce que ce soit pris en note. On minimise, je crois, les implications ou les impacts que peut avoir le centre de tri mécanique ou biomécanique, comment on l'appelle, même si c'est un projet pilote. Ce projet-là, oui, il vise en fait de mettre en

valeur le résidu ultime une fois qu'il aura été recyclé et composté, en fait tout ce qu'on n'aura pas pu détourner de l'élimination, on veut quand même extirper la dernière parcelle de ce qui est valorisable pour éventuellement produire de l'énergie, et c'est là où nous on a une grosse grosse réserve.

2300

Tout ce qui est valorisation énergétique à partir de matières résiduelles, on entend combustion parce qu'il est question de combustion ici, on va s'y opposer. On considère que c'est de l'incinération déguisée parce qu'éventuellement qu'est-ce qu'on entend par ça? Ça veut dire qu'est-ce que la Ville de Montréal entend par ça? J'imagine que ça pourrait être l'envoi de la matière sous forme de gâteau, de brique, de briquette ou peu importe, dans des fours industriels notamment des cimenteries, et vous le savez comme moi, lorsqu'on parle de valorisation, tout ce qui est procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement ne tient pas compte, ne donne pas lieu, donc il n'y a pas d'audiences publiques du Bureau d'audience publique sur l'environnement, il n'y a pas d'études d'impact sur l'environnement et c'est considéré comme du recyclage.

2305

2310

Comme c'est de la valorisation au sens de la loi, l'importation est permise et il n'y a pas de suivi non plus au niveau des matières : de quelle façon c'est fait, où est-ce que ça vient, où est-ce que ça va, on n'a aucune donnée. Et c'est la même chose notamment au niveau des centres de tri.

2315

Donc, un gros bémol. En fait même on dit qu'on devrait presque traiter ce projet-là à part. C'est-à-dire que nous, on donne notre aval au projet de compostage et de biométhanisation, mais avec une très sérieuse réserve avec le projet pilote s'il est voué en partie à des fins de valorisation énergétique par combustion de la matière résiduelle.

2320

Donc, c'est ça. Ça été sensiblement bref. Donc, si vous avez des questions, ça va me faire plaisir d'y répondre. Merci.



2325 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K. D'abord, merci. Puis 20 ans après, on se retrouve, donc, félicitations pour votre ténacité et votre permanence. Vous soulevez un assez gros point par la finale.

2330 Autrement, on parlait directement d'incinération, il y a eu d'énormes débats sur l'incinération et l'incinérateur. Là, on parle de valorisation énergétique en arrivant à un sous-produit qui est ensuite utilisé notamment dans les cimenteries ou des choses, on l'a fait pour les pneus, on l'a fait pour d'autres choses. Et là, vous dites que parce que c'est utilisé comme un combustible, ça devient une forme de recyclage et non pas une forme... et donc, à ce moment-là, ce n'est pas soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

2335 **M. KAREL MÉNARD :**

2340 Tout à fait. Il y a simplement trois lieux d'élimination qui traitent les matières résiduelles, en fait, cinq si on inclut les deux incinérateurs de boues sur l'île de Montréal et sur l'île Charron pour les boues de la rive-sud de Montréal. Il y a Lévis, Québec et les Îles-de-la-Madeleine qui ne fonctionnent pas.

2345 Donc, tout ce qui est autre installation, infrastructure où on incinère, ou on pourrait dire incinérer techniquement, où on valorise énergétiquement les matières résiduelles, il y a des cimenteries, il y a des papetières, il y a des hauts-fourneaux pour les métaux où on brûle notamment des ordinateurs. Tout ça n'est pas assujéti comme vous l'avez dit à la procédure sur l'examen des impacts sur l'environnement.

2350 Donc, il y a très peu de suivi sinon aucun suivi environnemental, et tant au niveau de la qualité de ce qui sort des cheminées et tant au niveau de la qualité ou la quantité des matières qui rentrent dans ces infrastructures-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2355 Et c'est ce qui aurait fait que vous, vous auriez souhaité qu'on isole le centre de traitement biologique et physique...

**M. KAREL MÉNARD :**

2360 Oui. Je pourrais caricaturer en disant, est-ce qu'on peut jeter l'eau du bain en gardant le bébé, c'est-à-dire en gardant le bon du projet? 90% du projet ou même 95% du projet présenté par la Ville est excellent.

2365 Donc, nous, c'est cette partie-là où on a un gros bémol, c'est-à-dire si c'est ça vraiment la vocation du centre de tri mécanique, là, on a des grosses grosses réserves, mais on va œuvrer là où on aura un pas pour œuvrer pour essayer de bloquer le...

2370 Actuellement, nous ce qu'on demande au gouvernement, c'est un moratoire sur tout ce qui est la valorisation énergétique jusqu'à temps que ce soit encadré, ce qui n'est pas le cas actuellement. Donc, on ne veut pas qu'un projet comme celui-ci, en fait, ce serait comme mettre un pied dans la porte pour dire ç'a été approuvé à Montréal et là, on peut aller de l'avant avec d'autres projets.

2375 Il y en a plein de projets de valorisation énergétique qui attendent au Québec, qu'ils soient étrangers, ontariens, américains ou même sur le territoire de la province. Certains considèrent ça comme une manne, c'est-à-dire au niveau monétaire, mais moi je considère ça comme... c'est une boîte de pandore sur le plan environnemental.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2380 Est-ce que votre groupe avait réagi au projet d'Hydro-Québec sur la valorisation par la production électrique?

**M. KAREL MÉNARD :**

2385 Avec les matières organiques?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2390 Oui.

**M. KAREL MÉNARD :**

2395 Il n'y avait pas lieu d'agir ou d'intervenir parce que c'était... en fait, c'était un règlement qui ouvrait la porte à des appels d'offres et certaines compagnies ont soumissionné. Je crois qu'il y a eu neuf projets d'acceptés; il y en a certains maintenant qui ont abandonné. Il y a un projet notamment dans l'est de Montréal, je crois qu'il est sur les tablettes actuellement, mais on ne sait pas trop qu'est-ce qui se passe avec la compagnie de monsieur Rémillard, même chose au niveau de celui de la rive-sud.

2400 Et ce ne sont pas tous des projets égaux, d'où la confusion lorsqu'on parle de valorisation énergétique. Certains projets étaient de la valorisation énergétique à partir de méthane issu de biogaz, d'autres à partir de méthane issu de biométhanisation, d'autres issus de traitement hybride si on veut à partir de matières MRF, matière résiduelle fertilisante, en Beauce.

2405 Donc, c'est un peu un amalgame. Donc, on n'a pas réagi publiquement face à ça parce qu'il n'y avait pas de consultation où les projets ont été comme choisis à la pièce et ça a pris un certain temps avant qu'ils soient rendus publics ces projets-là et ça n'a pas été fait non plus avec des tambours et des trompettes; je pense que ç'a été fait dans une période assez creuse.

2410 Il y a somme toute eu peu de publicité sur ces projets qui ont été annoncés. En fait, ç'a été surtout pour des projets qui étaient... l'appel d'offres d'Hydro-Québec a surtout eu lieu pour répondre si on veut aux besoins des papetières de créer un peu un nouveau marché avec les

matières résiduelles fertilisantes issues des papetières, et ce qui est arrivé en fait, c'est que la plupart des projets acceptés sont des projets en matières résiduelles.

2415

Et là, on a dit au gouvernement : « Attendez. Vous avez commencé justement. Faites attention. » Je parlais de boîte de pandore, c'est un peu un exemple où dès que vous ouvrez la porte à des projets de valorisation énergétique de biomasse, parce qu'on parlait de biomasse, le méthane issu de lieux d'enfouissement technique est considéré comme de la biomasse, là c'est une définition très très étirée de ce que peut être la biomasse et là, on a dit : « Faites attention, faisons un moratoire sur la valorisation énergétique. Faisons le point un petit peu et encadrons ce procédé-là. » On n'écarte pas tout du revers de la main, juste : Est-ce qu'on peut savoir de quoi on parle lorsqu'on parle de valorisation énergétique? C'est ce qu'on demande.

2420

2425

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Sur votre remarque générale de privilégier la qualité à la quantité, je n'ai pas bien saisi ce que vous vouliez souligner par ça en relation avec ce qui est proposé en termes technologiques.

2430

**M. KAREL MÉNARD :**

Quantité, ça veut dire naturellement pour produire du méthane, on va aller chercher de la matière peut-être de l'extérieur de l'agglomération de Montréal. Si c'est un PPP par exemple, un partenariat public-privé au niveau de la gestion, qui va gérer l'usine de biométhanisation? Est-ce que ça va être le public, le privé? On ne sait pas.

2435

Si c'est le privé, peut-être que lui son but va être la production de méthane. Donc, aller chercher peut-être des produits, des boues, des résidus d'abattoirs qui viennent de l'extérieur de l'île de Montréal. Dans le bas du fleuve, c'est ce qui se passe en ce moment.

2440

Donc, il y avait un projet de biométhanisation dont tout le monde parlait ou tout le monde parle depuis trois ans, mais qui n'a pas encore levé parce qu'on se rend compte que ça coûte... c'est une petite région quand même, moins de gens qu'à Montréal bien entendu, mais on se rend

2445 compte que là, le projet, le promoteur doit aller de plus en plus loin pour chercher de la matière pour rentabiliser son entreprise et nous, on dit : Faisons attention un petit peu avec ça sur l'île de Montréal pour pas non plus que ça devienne une machine à sous pour faire de l'argent.

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

2450 Je comprends.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et les autres principes, la territorialité, etc....

2455

**M. KAREL MÉNARD :**

2460 Moi je le vois, je travaille pour un groupe national, je le vois. Oui, je comprends très bien les revendications des gens qui ont présenté ici ce soir, je suis sensible, mais moi je travaille avec des gens en région qui vivent les mêmes problèmes, mais avec les déchets de Montréal. C'est-à-dire la question d'équité territoriale, je la vois comme ça, c'est-à-dire si on ne règle pas nos problèmes sur le territoire de l'île de Montréal, on va continuer à faire ce qu'on fait actuellement et ça va être des gens de Lachenaie, de Saint-Thomas-de-Joliette, de Berthier, de Sainte-Sophie qui vont vivre les problèmes à cause de nous.

2465 Donc, le « pas dans ma cour », c'est vraiment les gens de Montréal, c'est pas les gens des régions.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2470 Très bien. Ça va?

**M. JEAN BURTON, commissaire:**

Merci.

2475 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Juste un petit détail. Vous n'avez rien dit à propos de ce qu'on pourrait appeler des comités de suivi. Si vous êtes un groupe national, j'imagine que vous avez dans vos groupes des tas d'expériences qui réussissent ou qui échouent sur des comités de vigilances ou de suivi.

2480 **M. KAREL MÉNARD :**

Maintenant tous les lieux d'enfouissement technique doivent avoir un comité de vigilance, c'est prévu par la loi. Honnêtement, de grosses réserves sur le fonctionnement, le choix des gens qui font partie des comités de vigilance. Beaucoup de comités de vigilance ne sont pas fonctionnels. Le promoteur conserve l'information ou... c'est très très technique. Je parle de lieux d'enfouissement technique, mais c'est très très compliqué si on veut comprendre les lois, les règlements, tout ce qui encadre ça, et souvent les citoyens sont convoqués seulement deux fois par année pour écouter ce que le promoteur a à dire parce que souvent, il engage des firmes de consultants qui expliquent avec des *PowerPoint* comment ça fonctionne et le citoyen devant toutes ces informations-là, ben, il peut juste dire : Ben oui, c'est beau, c'est grand, ça fonctionne bien.

2485  
2490  
2495 En fait, un comité de vigilance, ce n'est pas comme ça que ça devrait fonctionner. Malheureusement, est-ce qu'il existe des meilleures façons de le faire? Oui, certainement. Nous-mêmes, on a rédigé un document là-dessus, le premier document en fait au Québec qui a donné lieu justement à l'obligation d'avoir des...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2500 Vous me donnez ce document-là, s'il vous plaît?

**M. KAREL MÉNARD :**

Il est sur notre site web, mais je peux vous l'envoyer.

2505 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

2510 **M. KAREL MÉNARD :**

Il date d'il y a quelques années, mais ç'a été, si on veut, le fondement à la création des comités de vigilance au Québec pour les L.E.T.

2515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Celui du COSE?

**M. KAREL MÉNARD :**

2520 Non, le COSE est venu après nous.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

2525 **M. KAREL MÉNARD :**

Donc, c'est celui du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.  
Je vous l'enverrai demain.

2530 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Merci, Monsieur Ménard.

2535 **M. KAREL MÉNARD :**

Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2540 Alors, j'invite les gens de Solidarité Mercier-Est. Est-ce qu'ils sont arrivés? Je pense que Solidarité Mercier-Est a renoncé à présenter son mémoire. J'imagine qu'on va le recevoir par le... On avait déjà une version papier, j'imagine qu'on va peut-être en recevoir une autre.

2545 À ce moment-ci de la procédure, donc, j'ai écouté les gens qui devaient intervenir. Il existe un droit de rectification qui est un droit de corriger des erreurs de faits et non pas de discuter des opinions.

2550 Alors, est-ce que la Ville de Montréal veut utiliser ce droit? Oui? Venez, Monsieur Lachance. Il y a des gens qui auraient bien aimé vous poser des questions et vous ne pourrez pas répondre à ces questions.

**M. ROGER LACHANCE :**

Ce n'est pas l'envie qui manque.

2555 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

En tous cas, je verrai.



**M. ROGER LACHANCE :**

2560

Ça marche des deux côtés.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2565

Je vais utiliser mon privilège présidentiel si je sens que c'est nécessaire. Alors, je vous écoute.

**M. ROGER LACHANCE :**

2570

Alors, il a été question que les entreprises n'avaient pas été consultées. Donc, j'aimerais rappeler que le CESE a participé comme un des groupes à l'élaboration du Plan directeur. C'est avant monsieur Niro, mais c'est monsieur Lachance, qui n'a pas de lien de parenté avec moi, qui avait participé à cet exercice-là. Et aussi, il y a des membres du CESE qui évidemment ont manifesté de l'intérêt à nous rencontrer, donc, au fil des dernières années.

2575

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Avez-vous tenu des réunions d'information avec ces membres-là?

2580

**M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte, c'est des réunions d'échanges techniques qui se sont tenues, les produits qu'ils pouvaient avoir à offrir.

2585

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

2590 **M. ROGER LACHANCE :**

Au niveau du centre de compostage le Peel, donc, je passerais la parole à monsieur Blain.

2595 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Le centre de compostage...?

**M. ÉRIC BLAIN :**

2600 Par rapport à la photo qui a été montrée tout à l'heure.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui, o.k.

2605 **M. ÉRIC BLAIN :**

2610 Alors, le centre de traitement le Peel n'est pas seulement qu'un centre de compostage, c'est un centre intégré qui comprend un centre de tri, un centre de transfert de déchets et un centre de compostage. Nous, on ne considère pas que ce centre est un centre fermé. Comme on le voit, les portes sont toujours ouvertes lors de l'opération de ce centre-là. C'est d'ailleurs ce qu'on a constaté sur place. Il n'y a pas de système de traitement d'air comme on veut installer dans nos centres. Alors, ce n'est vraiment pas ce qu'on a planifié de faire et ces constats d'ailleurs font partie des documents qu'on vous a fournis et qui sont disponibles sur votre site.

2615 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, cette photo-là ne serait pas fidèle à l'intention de ce que vous voulez construire?

2620 **M. ÉRIC BLAIN :**

Exact.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2625

Très bien.

**M. ROGER LACHANCE :**

2630

Il a été question d'une correspondance sur une possibilité d'agrandissement du centre de biométhanisation dans l'est en rapport avec le bâtiment du SPVM. Alors, nous, on n'aurait absolument rien de ce côté-là. Ce n'est vraiment pas l'objet du projet. Donc, je voulais juste le souligner.

2635

Il a été question aussi de consultations qui arrivent trop tard dans le processus. Je fais juste rappeler que la consultation actuelle arrive en amont du processus d'appel d'offres. Donc, il y a des éléments qu'on pourra prendre en considération, les fournisseurs ne sont pas choisis.

2640

Pour parler aussi de consultation, il y a un élément qui a été soulevé au niveau du manque de transparence. Tout à l'heure, on parlait... il y a eu des consultations publiques de la Commission de l'agglomération en 2008 en fait sur le projet de plan directeur. Je me souviens très bien qu'il y avait des gens de l'est qui ont déposé aussi des mémoires lors de cet exercice-là et l'ensemble des infrastructures qui font l'objet de la consultation actuelle ont été présentées dans le cadre de cette consultation publique, donc, les deux centres de compostage, les deux centres de biométhanisation et le centre pilote de prétraitement.

2645

Donc, tout ça était déjà dans le projet de plan directeur et l'ensemble des études qui ont servi à ça sont sur le web depuis 2008. Donc, l'ensemble des études techniques qui ont mené à cette orientation-là.

2650

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci.

2655 **M. ROGER LACHANCE :**

2660 Au niveau maintenant de... il a été question aussi que le centre pilote de prétraitement traiterait l'ensemble des matières de l'île. En fait, on va aller échantillonner des matières sur le territoire de l'île avec une capacité limitée de 25 000 tonnes. Donc, on est loin de pouvoir traiter l'ensemble des matières de l'île avec ce centre pilote de prétraitement.

2665 Au niveau du registre des entreprises, effectivement quand on m'a posé la question le 7 novembre, on n'avait pas fait l'exercice qui était... Donc, quand je dis qu'on ne le savait pas, c'était le cas, et on nous l'a demandé et on l'a produit, je dirais, avec l'information qu'on a pu trouver. Donc, on l'a fourni à monsieur Ménard et à la Commission.

2670 Peut-être un dernier commentaire. Il a été mentionné que la Ville de Montréal est en retard sur la performance de la récupération des matières organiques. On se situe dans la moyenne québécoise, donc, autour de 10%. Tout le monde est à peu près, à quelques exceptions près, à quelques villes près, on est autour de la même chose.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2675 C'est parce que ça dépend du terme de comparaison. Est-ce qu'il voulait dire que vous étiez en retard au Québec ou au plan international? Alors, on ne peut pas trancher.

**M. ROGER LACHANCE :**

Non.

2680 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce que j'ai mal dit de vous à propos de l'élimination du lixiviat sur le site de traitement?

2685 **M. ROGER LACHANCE :**

Non, pas du tout.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2690 Vous ne me corrigez pas?

**M. ROGER LACHANCE :**

Non, je ne vous corrige pas.

2695 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

2700 **M. ROGER LACHANCE :**

Tous les rejets en fait, que ce soit dans l'eau ou dans l'air, vont rencontrer les normes. Donc, au niveau de l'eau, évidemment s'il y a un besoin de prétraitement ou de traitement avant de l'envoyer dans le réseau pour être traité à la station d'épuration, on fera le nécessaire.

2705 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Ça va?

2710 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2715

Alors, merci, Messieurs. Alors, écoutez, je voudrais dire un merci très sincère à tous les intervenants et intervenantes. Merci aux gens de la Ville, de l'agglomération, de la Ville de Montréal, mais en tant qu'agglomération. Ce sont des exercices difficiles, ce n'est pas des exercices faciles, mais c'est fondamental parce que c'est des exercices de vérité qui mettent en œuvre la démocratie.

2720

Parmi les choses qui vont survenir, nous acceptons les commentaires complémentaires sur les informations de la possible incapacité d'aller à Dorval qui a donc fait l'objet de ma déclaration et de la mise au point de la Ville de Montréal.

2725

Sur ce point-là, vous avez jusqu'au 15 décembre pour faire des propositions complémentaires ou des remarques complémentaires.

2730

La commission de son côté, le deuxième groupe siège jeudi à Ville Lasalle. Ensuite, nous allons rentrer, nous, dans ce que nous appelons la période d'analyse et notre rapport va comprendre deux choses en plus des informations générales. D'abord, une analyse fondamentale de ce qui a été dit, donc, donner le portrait, de retourner l'image de ce qui a été dit, puis ensuite, il va y avoir le travail intellectuel d'interprétation et de considération pour aider l'agglomération à prendre des décisions.

2735

Donc, ça c'est notre travail de commissaires, c'est pour ça qu'on est engagé, essayer de se laisser pénétrer des valeurs, des informations, des données techniques, des compléments d'information que nous pouvons trouver pour proposer ou suggérer à l'agglomération des axes de décision pouvant aller depuis « on fait rien » jusqu'à « on fait tout ».

2740

Et ensuite, ce rapport-là sera rendu public, sera remis au conseil d'agglomération et c'est les politiques qui prendront les décisions. Ça, nous, nous n'avons pas de pouvoir sur la décision. Le seul pouvoir que nous avons, c'est d'influencer les décisions d'après la qualité de l'analyse qu'on pourra en faire.

2745

Alors, nous autres, on devrait remettre notre rapport à la fin février et normalement, j'imagine que les décisions se prendront au mois d'avril, mai peut-être, mais ça, je n'en sais absolument rien.

2750

Voilà. Merci beaucoup. La procédure nous demande de ne pas avoir de relations intimes avec les individus, mais ça ne nous empêche pas de vous donner la main en sortant et de vous remercier beaucoup de votre attention et de votre présence.

FIN DE LA SÉANCE

-----

2755

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2760 Et, j'ai signé :

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o**